

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 juin 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Rapport sur l'exécution du budget du compte
d'appui aux opérations de maintien de la paix
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006
au 30 juin 2007 et projet de budget du compte
d'appui aux opérations de maintien de la paix
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008
au 30 juin 2009**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2006/07	189 071 400
Dépenses de 2006/07	177 695 400
Solde inutilisé	11 322 000
Crédit ouvert pour 2007/08	230 509 900
Montant des dépenses au 30 avril 2008*	166 324 509
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09 (A/62/783)	287 651 700
Ressources supplémentaires proposées pour le Bureau des affaires militaires (A/62/752)	6 399 600
Montant total des ressources proposées pour 2008/09 (A/62/783 et A/62/752)	294 051 300

* Voir l'annexe II.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires entraîneraient une réduction du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009. Les raisons motivant ces recommandations sont énoncées plus loin aux paragraphes 36 à 171. Le Comité consultatif formule également un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations (voir également A/62/823). Aussi ne traite-t-il dans le présent rapport que des ressources du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et des autres éléments qui le concernent directement.

3. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 66 de sa résolution 61/279, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, un rapport préliminaire sur l'état de l'application de ladite résolution. Au paragraphe 64 de la même résolution, l'Assemblée avait également prié le Secrétaire général de lui présenter une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires, compte tenu du prochain rapport sur la Cellule militaire stratégique et des enseignements tirés de la première période suivant l'expansion du Bureau des affaires militaires, notamment en ce qui concernait ses relations avec les équipes opérationnelles intégrées et les autres bureaux du Secrétariat, afin qu'elle puisse examiner et renforcer encore les fonctions du Bureau.

4. Les commentaires et observations du Comité consultatif sur le rapport du Secrétaire général concernant l'état de l'application de la résolution 61/279 (voir A/62/741) figurent dans la section II du présent rapport. La section III contient les observations et les recommandations du Comité sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris en ce qui concerne les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'analyse détaillée du Bureau des affaires militaires (A/62/752).

5. Les documents dont était saisi le Comité consultatif pour son examen du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport préliminaire sur la suite donnée à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale relative au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/62/741)

6. Le rapport du Secrétaire général (A/62/741) a été présenté comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 66 de sa résolution 61/279 concernant l'établissement d'un rapport préliminaire, qui lui serait présenté à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, au sujet de la suite donnée à ladite résolution. Le rapport examine les progrès réalisés en ce qui concerne la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, notamment la création du Département de l'appui aux missions, l'impact initial de la restructuration et les difficultés futures. Un rapport d'ensemble sur le processus de restructuration doit être présenté à la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session.

7. Tout en reconnaissant que le rapport établi par le Secrétaire général est un rapport intérimaire, le Comité consultatif est néanmoins déçu de constater qu'on y donne si peu d'informations concrètes sur l'enseignement tiré de l'expérience et sur les gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en œuvre des concepts énoncés dans le rapport initial du Secrétaire général sur la restructuration des opérations de maintien de la paix (A/61/858). Le Comité est conscient de ce que le processus de restructuration en est encore à ses débuts et du fait que la situation continue d'évoluer. Toutefois, il aurait espéré une plus grande transparence de la part du Secrétariat en ce qui concerne la description tant des progrès réalisés à ce jour que des problèmes auxquels on s'est heurté dans la mise en application de l'opération de restructuration. En outre, le Comité réaffirme qu'il comprend bien que l'adoption d'une démarche intégrée aide à ce que les acteurs multiples qui sont appelés à gérer les problèmes le fassent de façon cohérente et efficace (voir A/61/937, par. 22).

8. Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle le paragraphe 9 de son rapport du 1^{er} juin 2007 (A/61/937), dans lequel il avait déclaré ce qui suit : « Le Comité consultatif est d'avis que la structure administrative proposée risque de poser de sérieux problèmes de gestion. Ainsi, il pense que le dispositif inhabituel selon lequel le chef d'un département (celui de l'appui aux missions) rendrait compte au chef d'un autre département (celui des opérations de maintien de la paix) et prendrait ses instructions auprès de lui pourrait causer des complications en ce qui concerne la chaîne hiérarchique, le respect du principe de la responsabilité, la coordination et le maintien d'un système efficace de contrepoids ». Le rapport intérimaire ne donne pas d'explication satisfaisante quant aux mesures qui ont été prises pour surmonter ces difficultés. En outre, le rapport ne concourt guère à alléger les craintes du Comité consultatif, formulées au paragraphe 10 du même rapport, concernant la possibilité qu'un échelon administratif supplémentaire ne soit créé aux seules fins d'assurer la coordination entre les départements. À cet égard, le Comité réitère ses vues, à savoir que des modifications structurelles ne sauraient se substituer à des améliorations de la gestion (voir A/61/937, par. 14).

9. Le Comité consultatif souligne par ailleurs qu'il n'est fait aucune mention dans le rapport de l'appui à apporter aux missions politiques spéciales ou de la coordination avec le Département des affaires politiques, et ce, alors que le Comité avait déjà fait observer qu'il s'agissait d'une lacune manifeste dans le projet initial de restructuration (A/61/937, par. 16).

10. Les observations formulées par le Comité consultatif dans les paragraphes qui suivent ont pour objet d'offrir des orientations à propos des questions qui, à son avis, nécessitent d'être étudiées plus avant. Ces questions, de même que celles dont il est fait mention plus haut, devraient être examinées dans le rapport d'ensemble qui doit être présenté à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session. Ce rapport devrait également démontrer de manière claire et concrète les améliorations que la restructuration a permis d'apporter en ce qui concerne l'efficacité et l'efficacité de l'appui apporté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, et établir par ailleurs que les arrangements concernant la coordination entre les départements pertinents fonctionnent de façon efficace. En ce qui concerne la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, il conviendrait de procéder aussi à une évaluation de l'efficacité des attributions du Chef de cabinet.

Recrutement et nominations aux postes de direction

11. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'au 22 mai 2008, les sélections avaient été achevées en ce qui concerne 117 des 152 nouveaux postes autorisés par l'Assemblée générale et que 87 des lauréats retenus avaient pris leurs fonctions. En ce qui concerne un grand nombre des autres postes, les tâches correspondantes étaient exécutées par du personnel temporaire en attendant l'arrivée des nouvelles recrues. **Tout en se félicitant de ce progrès, le Comité note avec préoccupation les retards intervenus dans la sélection et dans la nomination du personnel de direction du Département de l'appui aux missions.** Le poste de secrétaire général adjoint pour l'appui aux missions était demeuré vacant jusqu'au 5 mai 2008, date à laquelle la nouvelle Secrétaire générale adjointe avait pris ses fonctions. On compte que le Sous-Secrétaire général pour l'appui aux missions, qui a été désigné responsable par intérim, quittera le Département dans les mois à venir. Le Comité a été informé qu'on ne savait pas encore clairement quelle serait la division du travail entre le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général pour l'appui aux missions, mais qu'on prévoyait que le premier se concentrerait sur les questions d'orientation politique générale tandis que le second traiterait des questions opérationnelles. Le Comité a également été informé que les deux nouveaux postes D-2 au sein du Département (le Directeur de la Division du budget et des finances et le Directeur de la Division du personnel) avaient été pourvus par du personnel déjà en poste dans le Département, de sorte que deux postes D-1 étaient restés vacants. En outre, le poste de chef de cabinet du Département des opérations de maintien de la paix venait juste de devenir vacant, le titulaire du poste ayant été nommé à un poste en dehors du Département. Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix devait également quitter l'Organisation dans les quelques mois à venir. **Il semble donc que le personnel de direction du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix consistera**

presque entièrement de personnes nouvellement désignées. De l'avis du Comité, il est vraisemblable que cette situation aura un impact majeur sur la performance des deux départements, en particulier aux stades préliminaires de la mise en place de l'opération de restructuration. Le Comité considère qu'il est essentiel que les deux Départements commencent à être dotés d'une structure en personnel qui ait un certain degré de stabilité. Il demande donc instamment au Secrétaire général de gérer l'ordre dans lequel interviendra la modification des effectifs, en particulier s'agissant des postes de direction, en procédant progressivement de manière à assurer la continuité et à minimiser tous effets préjudiciables sur la performance des Départements.

Équipes opérationnelles intégrées

12. Il ressort des paragraphes 28 à 30 du rapport (A/62/741) qu'au moment où ce rapport a été établi, la constitution des équipes opérationnelles intégrées n'avait pas encore beaucoup progressé, seule l'équipe pour le Darfour ayant été mise en place. Sur sa demande, le Comité a été informé que l'Équipe de la Division Europe et Amérique latine ainsi que l'Équipe Région des Grands Lacs étaient à présent fonctionnelles et que les deux sous-équipes de la Division Asie et Moyen-Orient étaient elles aussi opérationnelles. Selon les prévisions du Secrétariat, les équipes restantes seraient entièrement mises en place d'ici à juin ou juillet, selon la date d'arrivée et de formation initiale des spécialistes déjà en cours de recrutement. Au paragraphe 28 de son rapport, le Secrétaire général indique que six équipes doivent être mises en place et se répartiront en deux catégories : elles se composeront soit de spécialistes des questions politiques et militaires, de la police et de l'appui (comme c'est le cas pour la division Afrique ainsi que pour la Division Europe et Amérique latine) soit de deux sous-équipes de spécialistes des questions politiques qui se partageront les services d'experts des questions militaires, de la police et de l'appui (Division Asie et Moyen-Orient). Sur sa demande, le Comité a été informé qu'il avait été décidé que la Division Afrique II serait établie selon le deuxième modèle. Dans les deux modèles, des conseillers thématiques appuieront les équipes ou participeront à leurs activités selon que de besoin. Sur sa demande, le Comité a eu communication des organigrammes montrant la structure proposée des équipes opérationnelles intégrées (voir annexe I). Le Comité a été informé que les unités d'origine décidaient des fonctionnaires qui participaient aux travaux des équipes et qu'ils pouvaient assurer la relève du personnel dans chaque équipe selon qu'ils le jugeaient nécessaire.

13. Le Comité consultatif note la déclaration figurant au paragraphe 30 du rapport intérimaire, à savoir que « les travaux de l'équipe pour le Darfour ont mis en évidence les avantages potentiels de ce type de structure; des gains d'efficacité ont été enregistrés et l'équipe a fait preuve d'une plus forte réactivité, au niveau de la direction stratégique et de l'appui à la gestion de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), que les dispositifs antérieurs ». Le Comité note en outre que les équipes opérationnelles intégrées sont des structures permanentes basées au sein du Bureau des opérations, contrairement à ce qu'il avait recommandé (voir A/61/937, par. 62). Le Comité a été informé que les spécialistes étaient recrutés par le bureau dont ils relevaient, sur le budget duquel étaient imputées les dépenses de personnel, mais que, néanmoins, les coûts des voyages et de l'appui connexe étaient à la charge du Bureau des opérations. Le Comité a également été informé que les spécialistes étaient supervisés et évalués par le

Bureau des opérations. **Le Comité est préoccupé par l'absence de transparence budgétaire qu'un tel arrangement met en évidence. Il compte que le rapport d'ensemble qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session contiendra une analyse pleinement détaillée de l'efficacité des équipes opérationnelles intégrées en ce qui concerne l'appui apporté aux opérations de maintien de la paix.**

Attributions du Vice-Secrétaire général

14. Au paragraphe 12 de sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de définir explicitement le rôle et les devoirs qui incombent au Vice-Secrétaire général dans la réforme. Conformément à cette demande, le Secrétaire général relève au paragraphe 55 de son rapport (A/62/741) que le Vice-Secrétaire général préside le Comité de gestion, principal dispositif de coordination, d'examen et d'approbation des mesures de réforme du Secrétariat et des questions de gestion communes à tous les services. Le Secrétaire général indique en outre que le Vice-Secrétaire général met à profit les réunions du Comité de gestion pour coordonner les questions relatives à la gestion des opérations de maintien de la paix et prêter conseil à ce sujet. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important que le rôle de coordination confié au Vice-Secrétaire général soit pleinement exercé. Il recommande donc que le Secrétaire général donne dans le rapport d'ensemble qui doit être présenté à l'Assemblée à sa soixante-troisième session des éclaircissements supplémentaires au sujet du rôle et des responsabilités incombant au Vice-Secrétaire général en ce qui concerne la réforme.**

Gestion des ressources humaines

15. Le Comité consultatif prend note des gains d'efficacité et de productivité mentionnés par le Secrétaire général dans le domaine de la gestion des ressources humaines, dont une augmentation de plus de 50 % des effectifs déployés et la réduction globale du taux de vacance de postes des opérations de maintien de la paix (voir A/62/741, par. 59). Le Secrétaire général fait état des progrès réalisés dans un certain nombre de domaines, au nombre desquels : a) le recrutement de gestionnaires de groupes professionnels ayant des qualifications et une expérience dans les domaines où des postes sont à pourvoir, ce qui devrait permettre de mieux cibler les efforts de recrutement; b) l'exécution de plans d'action relatifs à la gestion des ressources humaines sur le terrain, dont on compte qu'elle permettra de consolider la planification et l'autoévaluation dans ce domaine, ainsi que de préciser les attributions et les responsabilités en matière de gestion des ressources humaines sur le terrain; et c) la résorption des retards accumulés au niveau de la sélection des fonctionnaires aux fins de l'avancement grâce à l'élargissement des pouvoirs conférés au Département de l'appui aux missions.

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa proposition initiale concernant la restructuration, le Secrétaire général envisageait que le Département de la gestion délègue des pouvoirs substantiels au Département de l'appui aux missions dans le domaine de la gestion des ressources humaines. **Toutefois, le rapport intérimaire n'indique pas clairement quelles sont les délégations de pouvoir qui sont expressément considérées. Le rapport d'ensemble devrait fournir des indications détaillées concernant la division du travail entre le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des responsabilités correspondantes, ainsi**

que des précisions établissant quelles sont effectivement les améliorations que ces délégations de pouvoir ont permis d'apporter. Le Comité a présenté ses observations sur la question dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (voir A/62/781, par. 34).

17. Ayant demandé comment fonctionnait le répertoire de candidats possibles aux postes de haute responsabilité au sein des missions (voir A/62/741, par. 54), le Comité consultatif a été informé que les candidats avaient été sélectionnés parmi toute une gamme de partenaires internes et externes, notamment dans les domaines pertinents du système des Nations Unies, ainsi que par voie de désignation directe par les États Membres, de recommandations formulées par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que sur l'initiative des intéressés eux-mêmes. En outre, le cours organisé à l'intention des hauts responsables demeurerait un dispositif qui permettait d'appuyer le recensement de candidats externes pour inclusion dans le répertoire. Le Comité a en outre été informé que le répertoire se voulait être aussi complet que possible, tout en évitant les doubles emplois avec d'autres répertoires tenus par le Département de l'appui aux missions. Il n'y avait actuellement aucune limite au nombre de candidats pouvant être inscrits sur le répertoire, ni de date d'expiration pour l'examen de leur candidature. **De l'avis du Comité, la contribution que l'établissement du répertoire de candidats pour les postes de haute direction dans les missions pourra apporter aux fins de faciliter le recrutement sera limitée tant que des procédures claires n'auront pas été établies en ce qui concerne la constitution et la gestion de ce répertoire. L'examen des questions liées à la gestion des ressources humaines qui aura lieu prochainement au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale devrait offrir l'occasion d'examiner toutes les questions liées à l'utilisation de répertoires dans les opérations de paix.**

Achats

18. Comme il est indiqué au paragraphe 61 du rapport (A/62/741), le Comité consultatif note que le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion continuent de se concerter pour décider des moyens de prêter opportunément et effectivement appui aux missions sur le terrain. Ils envisagent notamment de faire davantage intervenir les fonctionnaires chargés des achats dans la planification et l'exécution des programmes comme dans le contrôle des marchés et de prendre de nouvelles mesures pour mieux harmoniser les attributions, les responsabilités et les pouvoirs décisionnels. Le Comité rappelle que, conformément à la résolution 61/246 de l'Assemblée générale, un rapport sur la gouvernance dans le domaine des achats devait être soumis par le Secrétaire général pour examen par l'Assemblée à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session et que l'Assemblée, dans sa résolution 61/279, avait décidé de reprendre l'examen des propositions relatives aux achats une fois que ce rapport lui aurait été présenté. Le Comité note que le rapport sur la gouvernance dans le domaine des achats dont l'établissement a été demandé dans la résolution 61/246 de l'Assemblée générale est toujours en attente.

Évolution du compte d'appui

19. Au paragraphe 32 de sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de lui présenter les conclusions d'une étude détaillée

de l'évolution du compte d'appui. Le Comité consultatif note, d'après les paragraphes 66 à 70 du rapport du Secrétaire général (A/62/741) qu'une étude préliminaire externe de l'évolution du compte d'appui avait été réalisée mais que les conclusions de cette étude ne permettaient pas de proposer de nouvelle méthode permettant de déterminer les effectifs nécessaires. Le Secrétaire général déclare en outre qu'il faudra revoir la question sous un angle nouveau, compte tenu notamment du remaniement de l'organigramme et de la répartition des attributions entre les deux Départements et il précise que le rapport demandé serait présenté à l'Assemblée à sa soixante-troisième session. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté ses observations sur la question dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (voir A/62/5 (vol. II), chap. II, par. 58 à 72). Le Comité consultatif note, d'après le rapport du Comité des commissaires aux comptes, que l'Administration avait accepté, au vu de l'évolution de la situation et des besoins, de se pencher de nouveau sur les dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général au sujet du compte d'appui figurant dans le document A/45/493 afin de déterminer les critères qui pourraient entraver l'efficacité de la gestion du compte d'appui. Le Comité consultatif a présenté ses observations en la matière dans son rapport connexe (voir A/62/823, par. 10 à 12).

20. Le Comité consultatif est préoccupé par les augmentations du montant du compte d'appui d'année en année. L'« explosion » des activités de maintien de la paix avait été invoquée pour justifier l'augmentation des ressources inscrites au compte d'appui dans le cadre de la proposition concernant la restructuration des opérations de maintien de la paix, qui a été approuvée il y a tout juste 11 mois. Le Comité fait observer que, dans le projet de budget du compte d'appui pour 2008/09, le Secrétaire général a de nouveau cherché à justifier un grand nombre de ses demandes de ressources supplémentaires en invoquant l'explosion des opérations de maintien de la paix et la création de nouvelles missions, en particulier l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Le Comité souligne que, s'il est vrai que les activités de maintien de la paix ont connu une expansion au cours des années récentes, ce n'est pas une raison pour présumer que cette expansion se poursuivra indéfiniment ou que l'augmentation du montant du compte d'appui devrait être directement liée à l'expansion de ces activités. De l'avis du Comité, de telles considérations mettent en évidence la nécessité d'entreprendre l'analyse complète de l'évolution du compte d'appui, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale.

21. Le Comité consultatif demande donc instamment au Secrétaire général d'achever l'analyse complète de l'évolution du compte d'appui suffisamment à temps pour qu'on puisse l'examiner dans le cadre du prochain projet de budget du compte d'appui. Le Comité demande que le rapport contienne une analyse des liens entre les activités de maintien de la paix et la capacité des services du Siège concernés à soutenir les activités de maintien de la paix, de la répartition du travail entre les fonctions pertinentes du Siège financées au moyen du compte d'appui et les fonctions correspondantes sur le terrain ainsi que de l'efficacité et de l'efficacité des liens de travail entre celles-ci.

22. Le Comité consultatif demande, afin de lui permettre d'analyser les propositions du Secrétaire général et de permettre à l'Assemblée générale de

prendre des décisions en pleine connaissance de cause, que les projets de budget donnent à l'avenir des informations plus complètes sur la capacité existante consacrée à la fonction pour laquelle on demande la constitution d'une capacité supplémentaire.

Questions diverses

23. Un certain nombre de questions sont à peine abordées dans le rapport du Secrétaire général. Il s'agit notamment des efforts visant à l'élaboration d'une doctrine, de politiques et de procédures internes communes entre les deux Départements (voir A/62/741, par. 33 et 34); de l'élaboration et de l'organisation de programmes de formation (voir par. 37); de la mise en place commune par les deux Départements d'un dispositif d'évaluation qui s'accompagne d'indicateurs de résultat fondamentaux (voir par. 38 et 48); et du regroupement des unités administratives chargées des questions en rapport avec la police, la justice, les affaires pénitentiaires, la lutte antimines, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que de la mise en place d'une nouvelle capacité de réforme du secteur de la sécurité au sein du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (voir par. 44 à 46). **Le Comité consultatif note ces efforts et compte que des informations plus détaillées seront fournies dans le rapport d'ensemble qui doit être établi sous peu.**

24. Le Comité consultatif note l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 82 de son rapport (A/62/741), à savoir que « étant donné l'importance que prennent les activités de l'Organisation en matière de maintien de la paix, leur dynamisme et leur complexification incessante, le Secrétariat devra très certainement procéder à de nouvelles réformes ». **Tout en étant toujours prêt à envisager des améliorations, le Comité considère qu'il est nécessaire de prévoir une période de consolidation des changements intervenus récemment pour permettre d'évaluer l'utilité de ces changements pour ce qui est de l'amélioration de l'efficiency et de l'efficacité et de l'utilisation optimale des ressources existantes.**

III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

A. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

25. Le Comité consultatif rappelle que le montant brut total approuvé pour le compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, au titre des postes et des autres objets de dépense, s'élevait à 189 071 400 dollars (montant net : 170 885 300 dollars), y compris les crédits prévus pour 822 postes temporaires (voir les résolutions 60/268, 60/283, 61/244, 61/246 et 61/250 A de l'Assemblée générale).

26. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/62/766, le montant brut des dépenses de l'exercice étant de 177 696 400 dollars (montant net : 159 460 900 dollars), il est resté un solde inutilisé d'un montant brut de 11 322 000 dollars (montant net : 11 434 400 dollars), soit, en chiffres bruts, 6 % des ressources approuvées pour l'exercice. On trouvera dans le rapport (voir le

tableau 1 et les paragraphes 10 à 16) un tableau récapitulatif des crédits et des dépenses, par catégorie, ainsi que les explications pertinentes. Le taux moyen de vacance de postes pour l'exercice considéré est de 8,9 % pour les administrateurs et de 4,5 % pour les agents des services généraux.

27. Le Comité consultatif note que le solde inutilisé résulte principalement de la sous-utilisation des crédits prévus pour les objets de dépense autres que les postes énumérés ci-après :

a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (8 325 000 dollars); la sous-utilisation des crédits s'explique par les facteurs suivants :

- La création de 20 postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Département de la gestion, en application de la résolution 61/246 de l'Assemblée générale, relative à la réforme des achats, conjuguée aux délais de recrutement pour les postes approuvés et à l'ajournement du recrutement de techniciens et d'agents devant être affectés à des projets, dû à des retards dans la mise en œuvre de projets informatiques;
- Des taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) du Bureau des services de contrôle interne;
- Les délais de recrutement au Département des opérations de maintien de la paix;
- La création de quatre postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Bureau des affaires juridiques;

b) Voyages (1 458 900 dollars); la sous-utilisation des crédits s'explique par les facteurs suivants :

- La réorganisation du programme de voyages du Département des opérations de maintien de la paix, nécessaire en raison de la participation de fonctionnaires du Département à l'élaboration des propositions du Secrétaire général relatives au renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix; la non-utilisation des ressources budgétisées pour la Division de la police, due aux délais de recrutement et à la participation de fonctionnaires de cette division aux activités d'assistance à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'appui à l'opération au Darfour et la préparation de la mission en République centrafricaine et au Tchad, l'expansion de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la reprogrammation des voyages de la Division militaire;
- Le regroupement des voyages liés à la formation au sein d'un programme unique (au lieu des deux qui étaient initialement prévus) et l'ajournement d'un séminaire pour enquêteurs, lié aux propositions de restructuration de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne;

c) Informatique (2 994 200 dollars); la sous-utilisation des crédits s'explique par les facteurs suivants :

- Retard dans la procédure d'achat du système de gestion des rations (Département des opérations de maintien de la paix);

- Report de la mise en service du progiciel budgétaire intégré (Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion), dû à la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres.

28. Les dépassements de crédits énumérés ci-après sont venus contrebalancer la sous-utilisation de certaines ressources :

a) Postes (2 901 300 dollars); le dépassement de crédit s'explique par les facteurs suivants :

- La création de postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Département de la gestion et au Bureau des affaires juridiques (voir l'alinéa a) du paragraphe 27 ci-dessus);
- Le financement des dépenses afférentes au programme d'assurance maladie après la cessation de service destiné aux retraités (Département de la gestion);

b) Communications (108 600 dollars); le dépassement de crédit s'explique par l'augmentation du volume des communications entre le Siège et les missions, qui s'est traduite par une augmentation des dépenses afférentes aux communications par réseaux commerciaux;

c) Services médicaux (409 000 dollars); le dépassement de crédit s'explique par la nécessité de remplacer du matériel vétuste.

29. On trouvera à la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

30. Le Comité consultatif note qu'à la section IV du rapport paru sous la cote A/62/766, le Secrétaire général mentionne des déficits de financement du compte d'appui pour 2006/07 et 2007/08. Il note aussi que ces déficits découlent du fait que les soldes excédentaires du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour les exercices clos le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005 ont été incorrectement utilisés pour le financement des dépenses des exercices 2006/07 et 2007/08. Les déficits en question s'élèvent à 13 790 000 dollars pour 2006/07 et à 2 014 000 pour 2007/08 (voir par. 63 à 68).

31. Les mesures que le Secrétaire général propose de prendre pour combler ces déficits sont indiquées aux paragraphes 71 et 72 de son rapport. Il s'agirait d'utiliser le solde inutilisé et le solde des recettes accessoires de 2006/07, le solde du compte d'appui pour les exercices 1996/97 à 1999/00 et une partie de l'excédent du Fonds de réserve. Le solde de l'excédent du Fonds de réserve pour l'exercice clos le 30 juin 2007 serait de 469 600 dollars.

32. Le Comité consultatif recommande que les mesures que le Secrétaire général a proposées à la section V de son rapport sur l'exécution du budget (A/62/766) soit approuvées (voir aussi, plus loin, le paragraphe 171).

B. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

33. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a approuvé pour le compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un montant brut de 230 509 900 dollars (montant net : 209 232 300 dollars) au titre des postes et des autres objets de dépense, et un total de 1 122 postes temporaires.

34. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 30 avril 2008, les dépenses avaient atteint 166 324 509 dollars (voir l'annexe II). À cette date, le solde inutilisé s'élevait donc à 64 185 391 dollars.

35. Sur les 1 122 postes approuvés (735 d'administrateur, 384 d'agent des services généraux et 3 d'agent du Service de sécurité), 985 (631 d'administrateur, 351 d'agent des services généraux et 3 d'agent du Service de sécurité) étaient pourvus au 30 avril 2008; le taux de vacance de postes était donc de 14 % pour les administrateurs et de 8 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées.

C. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

1. Généralités

36. Dans le rapport paru sous la cote A/62/783, le Secrétaire général a prévu au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, des ressources d'un montant brut de 287 651 700 dollars (montant net : 260 654 400 dollars) devant couvrir 1 278 postes et les objets de dépense autres que les postes.

37. Le montant proposé représente, en chiffres bruts, une augmentation de 57 141 800 dollars, soit 24,8 % (montant net : 51 422 100 dollars) par rapport au total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, lequel s'élevait à un montant brut de 230 509 900 dollars (montant net : 209 232 300 dollars). L'augmentation correspond principalement au coût de 156 postes supplémentaires (34,9 millions de dollars), dont 78 nouveaux postes, 15 postes d'auditeur résident jusqu'ici inscrits au budget d'opérations de maintien de la paix et 63 postes de temporaire qui avaient été approuvés pour le Bureau des services de contrôle interne, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour 2006/07, et qu'il est proposé de rétablir, ainsi qu'à une augmentation nette des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (22,2 millions de dollars).

38. Le Comité consultatif note que dans son rapport, le Secrétaire général indique, pour la première fois, les montants correspondant à la part du coût du nouveau système d'administration de la justice imputée aux opérations de maintien de la paix (3,8 millions de dollars) et aux six postes approuvés pour le Bureau de l'Ombudsman des Nations Unies dont les titulaires seront déployés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la MINUS, ainsi que les montants correspondant à la part des dépenses afférentes au financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008 imputée aux opérations de

maintien de la paix (2 millions de dollars), les montants correspondant au coût estimatif de l'assurance maladie après la cessation de service pour les membres des opérations de maintien de la paix actuellement à la retraite (6 millions de dollars) et les montants nécessaires pour la poursuite des projets de gestion informatique intégrée lancés au cours de l'exercice 2007/08, mais qu'il n'indique pas les montants correspondant à ses propositions de mise en service du progiciel de gestion intégré, du progiciel de gestion des contenus et du progiciel de gestion de la relation client, au transfert du personnel dans les locaux transitoires pris en location aux fins de l'exécution du plan-cadre d'équipement, et à l'analyse détaillée du Bureau des affaires militaires que l'Assemblée générale a demandée dans sa résolution 61/279.

39. Le Comité consultatif note que les montants indiqués dans le rapport du Secrétaire général pour le financement du Bureau des affaires militaires en 2008/09 correspondent à des effectifs inchangés par rapport à ceux qui avaient été approuvés pour 2007/08 (18,1 millions de dollars). Les montants supplémentaires demandés comme suite à l'analyse détaillée, qui sont indiqués dans le rapport paru sous la cote A/62/752, s'élèvent à 6,4 millions de dollars. Le total des dépenses pour le Bureau des affaires militaires pour 2008/09 s'élèverait donc à 24,5 millions de dollars (voir plus loin le paragraphe 76).

40. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur le montant total à inscrire au compte d'appui pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris les crédits supplémentaires dont le Secrétaire général a, dans son rapport paru sous la cote A/62/752, proposé l'ouverture pour le Bureau des affaires militaires; ces renseignements figurent à l'annexe III. Le Comité note que le total des crédits à inscrire au compte d'appui pour 2008/09 s'élèverait à un montant brut de 294 051 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 63 541 400 dollars, ou 27,6 % en chiffres bruts, par rapport au montant approuvé pour 2007/08. À sa demande, il a été informé que, calculé suivant la méthode du coût intégral (avec, pour les postes stables et les nouveaux postes proposés, des taux de vacance de 4,9 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux), ce total se monterait à 315 053 300 dollars.

41. D'après le Secrétaire général, malgré les ressources supplémentaires que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 61/279 en vue du renforcement des moyens dont dispose le Secrétariat pour gérer et appuyer les opérations de maintien de la paix, la création de la MINUAD et de la MINURCAT par le Conseil de sécurité a occasionné une augmentation considérable de la charge de travail de tous les départements et bureaux dont les activités sont financées au moyen du compte d'appui, qui ne sont plus en mesure d'apporter l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général indique aussi que les ressources supplémentaires demandées pour 2008/09 le sont sur cette base et sur celle des priorités récapitulées aux paragraphes 13 à 18 du rapport paru sous la cote A/62/783.

42. Le Comité consultatif a fait plus haut, aux paragraphes 20 et 21, des observations sur le fait que les montants inscrits au compte d'appui augmentent d'année en année. Dans les recommandations qu'il a faites au sujets des montants proposés pour 2008/09 au titre des postes et des autres objets de dépense, il a tenu compte des éléments dont il considère qu'ils sont les plus directement utiles aux activités opérationnelles sur le terrain. Il compte

que le Secrétaire général expliquera de façon exhaustive, dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, les améliorations que l'utilisation des ressources approuvées aura permis d'apporter dans les domaines prioritaires susmentionnés.

43. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour financer les 1 278 postes proposés dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/62/783 s'élève à 186 812 900 dollars. Outre les 92 qu'il demande pour le Bureau des affaires militaires (voir A/62/752), le Secrétaire général propose, dans le projet de budget du compte d'appui, 156 postes supplémentaires dont 78 seraient tout à fait nouveaux et 78 seraient créés par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions). À sa demande, le Comité a été informé que sur les 78 postes nouveaux, 21 n'avaient pas été approuvés pour 2007/08 et étaient redemandés, 15 étaient des postes d'auditeur résident jusqu'ici inscrits aux budgets d'opérations de maintien de la paix (MINUAD et MINURCAT) et 42 étaient proposés pour la première fois. Les postes supplémentaires demandés se répartissent comme suit :

a) Dix postes pour le Département des opérations de maintien de la paix, dont deux avaient été demandés dans le cadre des propositions relatives au renforcement des moyens dont dispose l'Organisation pour gérer et appuyer les opérations de maintien de la paix;

b) Vingt-six postes pour le Département de l'appui aux missions, dont 17 avaient été demandés dans le cadre des propositions de renforcement et 2 seraient financés par réaffectation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2007/08;

c) Augmentation nette de 80 postes pour le Bureau des services de contrôle interne, résultant du transfert de 15 postes d'auditeur résident auparavant inscrits aux budgets d'opérations de maintien de la paix, de la création de 63 postes d'enquêteur par réaffectation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2007/08, la création de 4 postes qui avaient déjà été demandés et la suppression de 2 postes;

d) Trente-deux postes pour le Département de la gestion, dont 12 créés par réaffectation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2007/08;

e) Six postes pour le Bureau des affaires juridiques, dont 3 créés par réaffectation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2007/08;

f) Deux postes pour le Département de la sûreté et la sécurité.

Les recommandations du Comité concernant ces propositions figurent dans les parties du présent document qui portent sur les unités administratives concernées.

44. Le Comité consultatif note que dans le calcul des montants à prévoir, des taux de vacance de 4,9 % (administrateurs) et 1,5 % (agents des services généraux) ont été utilisés pour les postes stables; des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 50 % (administrateurs) et 35 % (agents des services généraux) ont été appliqués pour les postes nouveaux, sauf pour le Bureau des services de contrôle interne, dans le cas duquel un taux de vacance de 25 % a été utilisé pour les postes stables d'administrateur et un abattement pour délais de recrutement de 50 % a été

appliqué pour tous les postes nouveaux. Les coûts salariaux standard applicables à New York ont été utilisés pour les postes du Siège et les coûts salariaux standard applicables à Vienne et Nairobi ont été utilisés pour les postes des centres régionaux d'investigation implantés dans ces villes. Les taux propres aux différentes missions ont été appliqués pour les postes d'auditeur résident. Pour les postes de temporaire demandés pour 12 mois, un abattement pour délais de recrutement de 50 % a été appliqué.

45. Le Comité consultatif note que pour les exercices 2005/06 et 2006/07, il a été enregistré des taux de vacance de 5,9 et 8,9 % pour les administrateurs et de 6,6 et 4,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées; pour l'exercice 2007/08, au 30 avril 2008, le taux de vacance était de 14 % pour les administrateurs et de 8 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées (voir plus haut les paragraphes 26 et 35). À sa demande, le Comité a été informé que, calculé sur la base du coût intégral (avec des taux de vacance de postes standard de 4,9 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux), le montant brut à prévoir pour le compte d'appui s'élèverait à 296 101 500 dollars, au lieu de 287 651 700 dollars, chiffre qui figure dans le projet de budget. **Compte tenu des chiffres enregistrés ces dernières années, le Comité recommande que pour les postes stables, des taux de vacances de postes de 8 et 4,5 % soient utilisés pour les administrateurs et les agents des services généraux et des catégories apparentées, au lieu des taux de 4,9 et 1,5 % utilisés dans le projet de budget.**

46. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le montant de 100 838 800 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui représente une augmentation de 22 254 100 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007/08.

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant approuvé pour 2007/08</i>	<i>Montant proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation (en montant)</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	17 794 500	11 924 500	(5 825 000)	(32,8)
Consultants	4 710 700	7 282 800	2 572 100	54,6
Voyages	11 189 300	15 025 300	3 836 000	34,3
Installations et infrastructures	20 860 800	28 283 000	7 422 200	35,6
Communications	1 989 000	3 219 100	1 230 100	61,8
Informatique	18 960 000	19 980 200	1 020 200	5,4
Services médicaux	310 800	116 100	(194 700)	(62,6)
Fournitures, services et matériel divers	2 814 600	15 007 800	12 193 200	433,2
Total	78 584 700	100 838 800	22 254 100	28,3

47. On trouvera un bref récapitulatif des variations aux paragraphes 24 à 31 du projet de budget (A/62/783) et des indications sur les paramètres budgétaires utilisés pour le calcul des coûts aux paragraphes 36 à 40 du même document. Le Comité consultatif note que les différentes augmentations sont en partie compensées par une diminution de 5 825 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les

réunions), qui tient principalement au fait qu'il est proposé de créer 63 postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne, et par une diminution de 194 700 dollars du montant prévu pour les fournitures médicales destinées au Bureau de la gestion des ressources humaines.

48. Le Comité consultatif note que dans plusieurs cas, des ressources sont demandées exercice après exercice au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité juge cette pratique peu transparente et peu propice à un contrôle efficace. Il a déjà souligné qu'il ne devait être fait appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie. Il ne fallait donc pas y recourir pour des fonctions ayant un caractère continu ou pour de longues périodes, les périodes couvertes devant être inférieures à 12 mois. Bien qu'il y ait eu des exceptions, le Comité est d'avis qu'à part dans les situations particulières, les règles régissant le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions) doivent être respectées.**

49. L'augmentation au titre des installations et infrastructures (7 422 200 dollars) est directement liée à la hausse des frais de location et aux dépenses supplémentaires afférentes aux locaux qu'il faudra louer pour les titulaires des nouveaux postes proposés. L'augmentation au titre des consultants (2 572 100 dollars) tient aux dépenses se rapportant à la préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et aux activités de formation à l'application de ces normes qui seront organisées à l'intention du personnel des opérations de maintien de la paix (voir plus loin le paragraphe 128).

50. On trouvera aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/62/783 une brève analyse et un récapitulatif des montants prévus au titre des consultants. **Le Comité consultatif compte que les consultants seront engagés dans le respect des procédures administratives établies, du Règlement financier et des règles de gestion financières et uniquement pour des projets précis de durée limitée, et que les critères établis et procédures de sélection du personnel ne seront pas contournés au moyen de prolongations répétées de leurs contrats. Il demande qu'à l'avenir, si des ressources sont demandées pour des consultants, il soit indiqué si des consultants ont déjà été engagés pour des tâches semblables.**

51. Un montant de 15 025 300 dollars (soit une augmentation de 3 836 000 dollars) est prévu au titre des voyages. L'augmentation se répartit entre presque tous les bureaux, dont le personnel doit se rendre sur place pour apporter l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix; des montants accrus sont notamment demandés pour le Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix, au titre des équipes opérationnelles intégrées, et pour le Bureau des services de contrôle interne, au titre des voyages à destination des opérations de maintien de la paix qu'effectueraient les enquêteurs des centres régionaux dont la création est proposée.

52. L'augmentation au titre des fournitures, des services et du matériel divers (12 193 200 dollars, soit 433,2 %) tient principalement aux montants qui ont été prévus pour le Bureau des services de contrôle interne au titre de l'Équipe spéciale

d'investigation concernant les achats et pour le Département de la gestion au titre de la part du coût du nouveau système d'administration de la justice imputée aux opérations de maintien de la paix, ainsi que du coût de l'assurance maladie après la cessation de service pour les membres des opérations de maintien de la paix actuellement à la retraite (voir plus loin les paragraphes 148 et 160).

53. Le Comité consultatif recommande une réduction des montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes pour certains des bureaux visés ci-dessous. Il note que les recommandations relatives aux postes proposés par le Secrétaire général qui figurent aux paragraphes 54 à 167 ci-dessous ont également une incidence sur les dépenses opérationnelles.

2. Recommandations détaillées

a) Département des opérations de maintien de la paix

54. À 75 405 300 dollars, le montant global des prévisions de dépenses du Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 marque une augmentation de 10 313 400 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007/08. Le gros de cet accroissement concerne les postes, du fait de l'effet retard de la création de postes déjà approuvés et de la création envisagée de 10 autres postes au cours de l'exercice 2008/09.

55. Le nombre de postes qu'il est proposé de financer au Département au moyen du compte d'appui en 2008/09 est égal à 384 (295 administrateurs et 91 agents des services généraux). Dans son rapport sur le Département (A/62/783), le Secrétaire général propose d'y créer 10 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 3 G-1/G-6). Cela, sans compter les 92 postes qu'il propose de créer, dans son rapport A/62/752, au Bureau des affaires militaires (voir plus bas, par. 75).

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

56. La création d'un poste P-4 de spécialiste des affaires publiques est demandée pour renforcer le Groupe des affaires publiques et pour encadrer les activités de communication interne et de relations extérieures (voir A/62/783, par. 44 à 50). L'effectif actuel du Groupe, fixé par le budget de l'exercice 2007/08, est de cinq postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 2 G-1 à 6). **Vu les moyens dont disposent le Groupe lui-même, le Département de l'information et les missions, le Comité consultatif ne recommande pas à l'Assemblée générale d'approuver la création de ce poste.**

57. La création au Centre de situation d'un poste P-5 d'agent de liaison pour les questions de sécurité est demandée pour que soit assurée et facilitée la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité (voir A/62/783, par. 51 à 56). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer ce poste, il recommande donc à l'Assemblée générale de ne pas l'approuver; les fonctions en question peuvent être assurées par le personnel en place.**

Objets de dépense autres que les postes

58. Un montant de 368 200 dollars, soit 210 200 dollars de plus que le montant approuvé pour l'exercice 2007/08, est demandé pour les frais de personnel

temporaire (autre que pour les réunions). Il permettrait de continuer à financer pendant 12 mois un poste P-3 de spécialiste de la communication chargé de tenir le site Web et le portail Internet du Département (83 900 dollars), d'employer pendant 12 mois un spécialiste P-3 de la communication chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de communication interne et des campagnes d'information (83 900 dollars) et de financer des remplacements en cas de maternité ou de maladie de longue durée au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions (200 400 dollars), dont 12 mois au niveau d'agent des services généraux (G-1 à 6) et 8 à la classe P-3. **Dans le même esprit que celui qui a inspiré la recommandation qu'il a faite plus haut au paragraphe 48, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de n'accepter d'ouvrir que pour une période de 10 mois les crédits demandés pour le remplacement de personnel en congé de maternité ou de maladie et pour le poste P-3 destiné à la gestion du site Web du Département. D'autre part, il se prononce contre la création au Groupe des affaires publiques d'un poste P-3 de spécialiste de la communication interne, dont les fonctions devraient être assurées par le personnel en place.**

ii) Bureau des opérations

59. Les 14 708 300 dollars demandés pour financer le Bureau des opérations en 2008/09 représentent une augmentation de 1 162 300 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08. Cette hausse est due principalement à la croissance des besoins en matière de postes (864 900 dollars, soit 7,3 %), qui est liée au mode de chiffrage du coût des postes approuvés pour 2007/08 et des 5 autres qu'il est proposé de créer, ainsi qu'au gonflement des dépenses de voyage (456 900 dollars, soit 60,1 % de plus que pour l'exercice 2007/08).

60. Les observations du Comité consultatif concernant les équipes opérationnelles intégrées figurent aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus.

Postes

61. Trois nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3 et un G-1 à 6) sont demandés pour financer une équipe MINURCAT à la Division Afrique I. On a actuellement recours, pour assurer ses fonctions, à des postes de personnel temporaire, qui seraient transformés en postes. En outre, un poste P-5 de spécialiste hors classe des questions politiques serait transféré à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) comme chef d'équipe, à la suite de la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (voir A/62/783, par. 69 à 71). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de deux (1 P-4 et un G-1 à 6) des trois postes proposés pour l'équipe MINURCAT (voir aussi par. 64 ci-dessous).**

62. L'approbation d'un poste D-1 d'administrateur général et d'un poste d'assistant administratif (G-1 à 6) est à nouveau demandée pour la Division de l'Asie et du Moyen-Orient, le but étant de renforcer la direction de la Division et d'offrir à la sous-équipe l'autorité et le soutien d'une équipe opérationnelle intégrée (voir A/62/783, par. 73 à 76). **Vu le nombre important de missions encadrées par la Division, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le poste D-1 et le poste d'agent des services généraux demandés pour la Division de l'Asie et du Moyen-Orient.**

Objets de dépense autres que les postes

63. À la rubrique Voyages figure un montant prévu de 1 217 000 dollars qui représente une augmentation de 456 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2007/08. La plus grande partie des ressources est destinée aux voyages des membres des équipes opérationnelles intégrées. Le Comité consultatif note que les dépenses de voyage de ces équipes sont imputées au Bureau des opérations, alors que les postes figurent dans les unités administratives auxquelles ils sont rattachés. **Au vu des chiffres de dépenses réelles, le Comité recommande à l'Assemblée générale de réduire de 150 000 dollars le montant demandé pour les frais de voyage du Bureau des opérations.**

64. Les paragraphes 78 à 82 du rapport donnent des explications sur les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif note qu'elles doivent servir à continuer d'offrir un appui à l'Union africaine, en conservant le chef d'équipe (P-5), le coordonnateur (P-4) et l'assistant administratif (G-1 à 6) pendant la durée de l'exercice 2008/09. Deux nouveaux postes sont demandés pour cet exercice : un poste P-4 de spécialiste de l'élaboration des politiques, afin que l'on puisse faire face aux besoins de formation en la matière des composantes Affaires politiques sur le terrain et donner des orientations aux équipes opérationnelles intégrées, et un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques qui serait chargé d'aider à préparer le déploiement éventuel d'une mission de maintien de la paix en Somalie. S'étant renseigné, le Comité a appris qu'au 30 avril 2008, 10 postes étaient vacants au Bureau des opérations, sur les 75 approuvés. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les postes de temporaire destinés au maintien de l'appui offert à l'Union africaine, pour les raisons données par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/783, par. 78 à 82). En revanche, il se prononce contre le poste de temporaire proposé pour un P-4 spécialiste de l'élaboration des politiques; la création d'équipes opérationnelles intégrées ne devrait pas donner lieu à des demandes de création de postes pour l'élaboration de règlements opérationnels. Le Comité n'est pas non plus d'avis d'approuver la création d'un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques, compte tenu des capacités dont dispose déjà la Division; il conviendrait en effet de pourvoir les postes autorisés avant d'en demander de nouveaux.**

iii) Bureau des affaires militaires

Historique et observations générales

65. Au paragraphe 64 de sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session et afin qu'elle puisse examiner et renforcer encore les fonctions du Bureau des affaires militaires, une analyse détaillée de ce service, prenant en compte les conclusions du rapport attendu sur la Cellule militaire stratégique et les enseignements tirés de la première phase de son développement, y compris ses rapports avec les équipes opérationnelles intégrées et les autres services du Secrétariat.

66. Le Secrétaire général a proposé son analyse et ses propositions dans son rapport sur une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (A/62/752), à la section II duquel il expose le contexte de son projet. Trois éléments sur lesquels il appelle

particulièrement l'attention sont le fort développement, ces dernières années, des activités de maintien de la paix et la montée des effectifs des contingents qui s'est produite en même temps, la complexité accrue des opérations, qui peuvent avoir des besoins opérationnels spécialisés, et le fait que certaines missions doivent s'exécuter dans des milieux plus dangereux, avec des chaînes de ravitaillement étirées. Le Secrétaire général estime que, du fait de cette évolution, les projets de renforcement des capacités de l'Organisation approuvés antérieurement ne sont plus adaptés. Il fait observer que l'évaluation des besoins du Bureau des affaires militaires était inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Cellule militaire stratégique, qui a été créée pour fournir un encadrement et des orientations améliorées sur le plan de la stratégie militaire, ainsi qu'un appui d'expert spécialisé à la FINUL renforcée.

67. Le Comité consultatif a demandé à savoir quels éléments de l'expérience de la Cellule militaire stratégique avaient été repris dans le projet de renforcement du Bureau des affaires militaires, et il lui a été répondu que l'idée était de reprendre les éléments les plus valables pour en faire profiter l'ensemble des opérations de maintien de la paix, par exemple le fait d'avoir des moyens spécialisés dans la logistique militaire, l'aviation et les opérations maritimes, ainsi que dans les transmissions.

68. Au paragraphe 18 de son rapport A/62/752, le Secrétaire général présente les trois fonctions militaires essentielles qu'il considère que le Bureau des affaires militaires doit assurer. Son analyse l'a amené à conclure que le Bureau ne disposait pas de l'autorité, des capacités et des spécialistes indispensables pour servir efficacement de quartier général stratégique du Département des opérations de maintien de la paix, que ce soit dans des situations banales ou dans des situations de crise (A/62/752, par. 19). Il propose donc de renforcer les capacités du Bureau en le dotant des compétences d'expert dans le domaine militaire dont disposent nombre de quartiers généraux.

69. Plus précisément, le Secrétaire général propose de créer 92 postes, pour renforcer encore les échelons supérieurs de la direction du Département, et de réorganiser le Bureau des affaires militaires en deux unités distinctes : le Groupe des opérations et plans militaires et le Groupe des politiques et de l'appui militaires. Le premier (opérations et plans) comprendrait quatre services assurant les fonctions actuelles (gestion et planification militaires opérationnelles) et les nouvelles (analyse de l'information et services consultatifs opérationnels à l'intention des pays fournissant des contingents). Le second (politiques et appui militaires) compterait également quatre services, réunissant les fonctions de constitution des forces, d'administration du personnel, d'élaboration des politiques et de développement des aptitudes, qui existent actuellement au Bureau, ainsi que, selon le projet, celle de l'appui en matière de logistique militaire et de transmissions. Outre les fonctions existantes et nouvelles qui seraient assurées, ce système renforcé permettrait d'avoir des ressources disponibles en cas de démarrage ou de montée en puissance d'une mission.

70. Au paragraphe 53 de son rapport (A/62/752), le Secrétaire général constate que ce qu'il propose représente une transformation importante de la manière dont le Bureau des affaires militaires est organisé pour assurer l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette transformation se caractérise notamment par la création de nouvelles capacités, qui s'ajoute au renforcement des

fonctions existantes. **Le Comité consultatif pense qu'il aurait été mieux à même d'étudier les propositions du Secrétaire général s'il avait pu bénéficier des vues du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.**

71. Le Comité consultatif note que les propositions du Secrétaire général comportent des prévisions budgétaires, mais ne suivent pas la présentation habituelle des budgets axés sur les résultats. **Il lui aurait été plus facile d'étudier les propositions si elles avaient été faites sous la forme normale. Le Comité regrette également que les propositions concernant le Bureau des affaires militaires n'aient pas été incluses dans le document sur le compte d'appui, ce qui lui aurait évité de procéder par petits morceaux et aurait facilité l'analyse de la globalité des ressources prévues. Toujours préoccupé par le morcellement des textes budgétaires, il estime que l'exposé de la transformation du Bureau aurait dû être accompagné d'une explication plus claire de la manière dont cette transformation s'inscrivait dans le tableau d'ensemble des ressources existantes (voir aussi par. 80 ci-après).**

72. Sous réserve des critiques formulées plus bas, le Comité consultatif trouve intéressant de renforcer les capacités du Bureau des affaires militaires dans certains domaines, sans changer sa structure actuelle. Il estime cependant que le Secrétaire général n'a pas étayé avec suffisamment de données son analyse des principales lacunes qui ont rendu difficile l'exercice des fonctions assignées au Bureau. De plus, les propositions du Secrétaire général ne tiennent pas suffisamment compte des possibilités de complémentarité avec d'autres services qui, sans faire partie du Bureau, apportent également un appui aux activités de maintien de la paix. Par exemple, il est proposé de créer 19 postes pour un Service de l'analyse de l'information militaire, en passant sous silence ce que le Centre de situation, au Siège, ou les cellules d'analyse conjointe ou les centres d'opérations civilo-militaires des différentes missions peuvent apporter comme information nécessaire pour améliorer la perception et la conscience des situations. D'autre part, il n'est pas vraiment expliqué pourquoi le Service intégré de formation ne pourrait pas assurer certaines des fonctions qu'il est question d'attribuer au Service des opérations militaires, ni quel raisonnement pourrait conduire à placer au sein du Bureau des affaires militaires la responsabilité de certains moyens de soutien qui seraient placés entre les mains du Département de l'appui aux missions. En outre, il se peut que l'analogie avec le quartier général stratégique militaire d'un pays ne s'applique pas au Bureau.

73. Le Comité consultatif estime que l'organigramme proposé est excessivement compliqué, comporte trop de postes de haut rang et, en ce qui concerne le Groupe des politiques et de l'appui militaires, fait une grande place à des fonctions qui pourraient bien relever du Département de l'appui aux missions. Il reste ouvert à de nouvelles propositions, mais, dans l'immédiat, il recommande que les capacités dont le Secrétaire général a constaté le manque soient mises en place dans le cadre de l'organigramme actuel.

Ressources

74. Le Comité consultatif rappelle que l'effectif actuel du Bureau des affaires militaires compte 90 postes, dont 3 émergeant au budget ordinaire et 87 émergeant au budget du compte d'appui. Ces chiffres comprennent 24 postes dont l'Assemblée générale a approuvé, dans ses résolutions 61/279 et 62/232, la création au Bureau

des affaires militaires, 13 d'entre eux étant destinés à l'appui aux équipes opérationnelles intégrées. Le Comité rappelle aussi que, dans sa résolution 61/279, l'Assemblée a rebaptisé la Division militaire Bureau des affaires militaires et a reclassé le poste de conseiller militaire au rang de sous-secrétaire général. **Il se déclare préoccupé par le temps qu'il a fallu pour pourvoir ce poste.**

75. Dans son rapport sur le compte d'appui (A/62/783), le Secrétaire général demande un montant de 16 223 800 dollars, pour l'exercice 2008/09, aux fins du financement des dépenses du Bureau des affaires militaires sur la base des effectifs approuvés par l'Assemblée générale. Les ressources nécessaires pour renforcer le Bureau, qui sont présentées dans le rapport sur une analyse détaillée du Bureau (A/62/752), sont estimées à 6 399 600 dollars, dont 4 464 900 dollars pour la création de 92 postes et le reste, 1 934 700 dollars, pour des dépenses autres que les postes. Sur les 92 postes demandés pour renforcer le Bureau, 80 seraient pourvus par détachement d'officiers militaires (dont 18 placés au Département de l'appui aux missions), 4 seraient de nouveaux postes de civils de la catégorie des administrateurs et 8 seraient de nouveaux postes d'appui d'agent des services généraux.

76. À sa demande, le Comité consultatif a reçu les montants totaux des crédits à ouvrir au compte d'appui pour le Bureau des affaires militaires pour l'exercice 2008/09, compte tenu du rapport du Secrétaire général sur ce bureau (A/62/752) :

Poste de dépenses	Montant approuvé pour 2007/08	Montants proposés pour 2008/09			Variation	Variation en pourcentage
		A/62/783	A/62/752 ^a	Total		
Personnel international	11 988 200	15 478 800	4 464 900	19 943 700	7 955 500	66,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—	—
Voyages	584 100	755 000	—	755 000	170 900	29,3
Installations et infrastructures	1 366 600	1 670 900	1 193 700	2 864 600	1 498 000	109,6
Transmissions	92 200	87 000	289 600	376 600	284 400	308,5
Informatique	156 500	156 600	451 400	608 000	451 500	288,5
Services médicaux	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	—	—	—	—	—	—
Total	14 187 600	18 148 300	6 399 600	24 547 900	10 360 300	73,0

^a Après application d'un abattement de 75 % pour délais de recrutement aux 92 postes supplémentaires demandés.

77. Le tableau ci-dessus réunit les besoins de financement pour 2008/09 du Bureau des affaires militaires présentés dans le rapport du Secrétaire général sur son renforcement (A/62/752) et ceux qui correspondent aux capacités actuelles du Bureau telles qu'elles figurent dans le rapport sur le compte d'appui (A/62/783). Cependant, cela ne donne pas une idée exacte de la totalité des incidences financières du projet de renforcement, à cause de l'application d'un abattement pour délais de recrutement exceptionnellement élevés pour 2008/09. Le Comité consultatif note que le montant prévu pour les postes en 2008/09 résulte de

l'application d'un abattement de 75 % pour délais de recrutement des titulaires des 92 postes nouveaux.

78. Le Comité consultatif fait observer que, si le projet du Secrétaire général comporte un montant de 6,4 millions de dollars après abattement de 75 % pour délais de recrutement en 2008/09, le coût réel du renforcement est 18,9 millions (en appliquant des taux de vacance de 4,9 et 1,5 % aux postes existants et aux nouveaux postes d'administrateur ou d'agent de la catégorie des agents des services généraux ou d'une catégorie apparentée). De plus, calculé sur la base du coût intégral, le total des prévisions de dépenses du Bureau, en comptant celles présentées dans les documents A/62/783 et A/62/752, s'élèverait à 37 100 200 dollars, soit une augmentation de 161 % par rapport aux crédits ouverts pour 2007/08 au compte d'appui pour le Bureau des affaires militaires.

79. S'étant renseigné, le Comité consultatif a également appris que le recrutement de personnel militaire et de police en détachement prenait un peu plus longtemps que celui des civils, d'où l'application d'un abattement de 75 % au titre des délais de recrutement pour les nouveaux postes. On trouvera à l'annexe IV les renseignements qui ont été communiqués au Comité à cet égard.

80. Le Comité consultatif voit un intérêt à approuver la mise en place de certaines des fonctions et capacités proposées, dans le cadre de la structure actuelle du Bureau des affaires militaires. En revanche, il n'est pas séduit par l'idée de répartir les fonctions proposées entre des services distincts. Aussi recommande-t-il, dans les paragraphes qui suivent, que la création de certains postes soit approuvée, mais en vue de leur insertion dans la structure actuelle du Bureau. Il recommande aussi que le Secrétaire général rende compte de manière détaillée, dans le prochain document sur le compte d'appui, de l'effet que les postes approuvés auront eu sur le fonctionnement du Bureau (voir aussi par. 71 ci-dessus).

Postes

81. Le Secrétaire général propose de reclasser le poste de chef de cabinet à la classe D-1 (administrateur général), afin de renforcer la direction opérationnelle et administrative du Bureau (voir A/62/752, par. 22 et 23). **Au vu de la justification présentée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement de ce poste.**

82. D'autre part, le Secrétaire général propose de consacrer certains moyens exclusivement à l'apport d'une contribution militaire en matière d'élaboration des politiques, au niveau du Secrétariat, et, au niveau des départements, d'élaboration des politiques et des doctrines. Le Bureau dispose actuellement de deux postes de temporaire pour assurer cette fonction (voir A/62/752, par. 45 et 46). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de deux des huit postes demandés, dont les titulaires (P-4) seront chargés de s'occuper des questions de politique et de doctrine militaires, de développer les aptitudes des missions de maintien de la paix et d'apporter un plus aux activités nécessitant la coopération de militaires. Il estime que ces fonctions doivent relever directement de l'autorité du chef du Bureau des affaires militaires.**

83. Le Secrétaire général propose de renforcer le Service de la constitution des forces en y ajoutant cinq postes. Ce service, qui est chargé de trouver les contingents

militaires nécessaires à la bonne exécution des missions de maintien de la paix des Nations Unies et d'assurer leur relève, compte actuellement 25 postes, dont 17 occupés par des militaires en détachement et 8 d'agent des services généraux. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de prévoir des capacités permettant d'assurer des fonctions de conseil opérationnel, ce qui comblerait une lacune des capacités techniques militaires pour ce qui est d'offrir assistance et conseils aux pays fournissant des contingents quant aux besoins particuliers de telle ou telle mission (voir A/62/752, par. 33 à 36 et 39 et 40). **Le Comité estime que les fonctions consultatives en question devraient être intégrées dans le Service de la constitution des forces (voir aussi par. 72 ci-dessus). Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la création de six postes, afin de renforcer les capacités actuelles (3 P-3 et 2 P-2) et d'offrir une certaine capacité de conseil (1 P-3).**

84. Le Secrétaire général propose de renforcer les capacités du Service des opérations militaires en cours, en y créant 11 postes destinés à améliorer la perception et la conscience de la situation au Bureau en faisant circuler une information suffisamment détaillée sur les opérations militaires sur le terrain. D'après le Secrétaire général, cela complèterait le travail effectué par les équipes opérationnelles intégrées et le Centre de situation. Le Secrétaire général propose également de prévoir des capacités d'analyse de l'information et de production rapide d'analyses détaillées de la situation militaire dans les zones des missions, y compris les menaces de caractère militaire, en coordination avec les missions (voir A/62/752, par. 25 à 29). **Estimant que ces fonctions devraient faire partie de celles du Service des opérations militaires, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de huit postes P-4, dans l'idée de renforcer le Service et d'assurer les fonctions d'analyse de l'information envisagées. Il espère que le Service exercera ces dernières en relation étroite avec les centres d'opérations civilo-militaire et les cellules d'analyse conjointe des missions.**

85. Le Secrétaire général propose d'étoffer le Service de la planification militaire, qui compte actuellement 19 postes. Une partie des fonctions proposées a trait à la planification des activités maritimes et aériennes (voir A/62/752, par. 30 à 32). À propos des activités maritimes des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 31 de son rapport (A/62/781). **Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de quatre postes destinés à renforcer les capacités du Service en matière de planification (2 P-4) et d'opérations aériennes (1 P-4) et maritimes (1 P-4), capacités qui manquent actuellement aux opérations de maintien de la paix.**

86. Le Secrétaire général propose également de créer des capacités qui offriraient des compétences techniques dans diverses fonctions d'appui sur le terrain, ainsi qu'un appui aux contingents dans les domaines des opérations maritimes et aériennes, du contrôle des mouvements, des carburants et combustibles, de la gestion du matériel et du génie. Le Comité consultatif note qu'à l'exception du chef du nouveau service qui serait créé à cet effet, chef qui serait rattaché au Bureau des affaires militaires, ceux qui assureraient ces fonctions seraient des spécialistes travaillant dans le Département de l'appui aux missions (voir A/62/752, par. 41 et 42). **Tout en étant convaincu qu'une coopération et une coordination étroites sont nécessaires entre le Bureau des affaires militaires et le Département de**

l'appui aux missions, le Comité ne trouve pas que ce soit une bonne idée de placer ces fonctions sous la houlette administrative du Bureau. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de trois des postes (2 P-4 et 1 P-3), au Département de l'appui aux missions, pour faire face aux besoins en matière d'opérations maritimes et aériennes et de génie, ainsi que de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) au Département de l'appui aux missions, pour permettre à celui-ci d'offrir des compétences techniques et un appui dans le domaine des transmissions militaires.

87. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de trois postes d'agent des services généraux (G-1 à 6) destinés à apporter un soutien administratif au Bureau des affaires militaires.

88. L'application des recommandations formulées aux paragraphes 81 à 87 ci-dessus entraînerait une réduction des ressources (postes et autres) prévues pour l'exercice 2008/09. Il conviendrait que le montant exact de la réduction soit communiqué à l'Assemblée générale à temps pour qu'elle puisse en tenir compte lorsqu'elle examinera les propositions du Secrétaire général concernant le compte d'appui.

iv) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Postes

89. Il est proposé de créer deux postes P-4 à la Division de la police, pour un conseiller de police pour les politiques et un spécialiste des politiques et du renforcement des capacités. Le premier donnerait des avis, assurerait la coordination de différentes composantes de la Division et contribuerait à l'élaboration des politiques; la présence du second renforcerait les capacités de la Division dans les domaines de la recherche, de la coordination et des activités de rédaction nécessaires à l'élaboration des politiques. Le Comité consultatif a appris que le Conseiller de police avait pris ses fonctions en septembre 2007 et procéderait à une analyse stratégique des fonctions et de la structure de la Division, pour savoir quels sont pour elle les meilleurs moyens de s'acquitter efficacement de ses mandats et responsabilités actuels (voir aussi A/62/781, par. 32). **En attendant que cette analyse soit achevée, le Comité ne recommande pas à l'Assemblée générale d'approuver la création des deux postes P-4 à la Division de la police.**

90. La création d'un poste d'agent des services généraux (G-1 à 6) est demandée pour un assistant formation qui apporterait son appui au Service intégré de formation, compte tenu des effectifs à former et des besoins en matière de coordination, d'administration et de suivi (A/62/783, par. 109). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste d'assistant formation.**

Objets de dépense autres que les postes

91. Le montant demandé pour les objets de dépense autres que les postes pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation marque une hausse de 1 153 700 dollars, soit 25 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08, principalement en raison de l'augmentation du crédit demandé pour les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui dépasse de 917 400 dollars les 1 632 700 dollars approuvés pour 2007/08.

92. Le Comité consultatif rappelle que les propositions concernant le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix comportaient la création de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 G-1 à 6) à la Section des partenariats (A/61/937, par. 94). Un autre poste (P-4) devait être prélevé sur le tableau d'effectifs du Bureau des opérations. Sur la recommandation du Comité, l'Assemblée générale a approuvé le principe selon lequel ces fonctions seraient assurées pendant 12 mois par du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en attendant que la situation soit examinée et qu'une nouvelle proposition soit faite dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2008/09. Le Comité note que le Secrétaire général propose de maintenir les trois postes de temporaire jusqu'à ce que les capacités de la Section des partenariats aient été examinées et évaluées.

93. Le Secrétaire général demande de financer d'autres fonctions au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), notamment les suivantes, au Service intégré de la formation : deux postes de temporaire pour deux formateurs (1 P-4 et 1 P-3) travaillant pendant 11 mois, dans le cadre du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, et un pour un formateur P-4 pendant 11 mois chargé d'adapter les programmes de formation de tout le Secrétariat, en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et certains autres services du Secrétariat (voir A/62/783, par. 121 à 130). Quant à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, sont demandés : un poste de temporaire pour un éditeur P-3 (12 mois) chargé de veiller à l'homogénéité et à la qualité du contenu des textes exposant les politiques et les orientations; le maintien, pendant 12 mois chacun, de postes de temporaire pour un conseiller P-4 à la protection de l'enfance et deux coordonnateurs P-3, afin de progresser sur certaines questions importantes et d'en régler d'autres définitivement; un poste de temporaire pour un spécialiste P-4 (militaire ou membre de la police) des évaluations, pendant 12 mois, aux fins du programme d'évaluation (voir A/62/783, par. 113 à 120).

94. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création des postes de temporaire (2 P-4 et 1 P-3) demandés pour le Service intégré de la formation, ainsi que le maintien de ceux du conseiller P-4 à la protection de l'enfance et des deux coordonnateurs P-3 demandés pour la Section. En revanche, il ne lui recommande pas d'approuver les postes de temporaire demandés pour un éditeur P-3 et un spécialiste P-4 des évaluations à la Section des meilleures pratiques; les fonctions correspondantes devraient être assurées par le personnel des services organiques concernés.

b) Département de l'appui aux missions

95. Le montant total des ressources demandées pour le Département de l'appui aux missions (89 543 500 dollars) enregistre une augmentation de 10 754 200 dollars (13,6 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08. L'augmentation tient essentiellement aux objets de dépense suivants : postes (7 302 300 dollars), en raison de l'effet report de la création des postes approuvés en 2007/08 (des abattements de 4,9 % et de 1,5 % ont été appliqués au titre du renouvellement du personnel pour les postes stables de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux, respectivement, au lieu de 50 % et 35 %, respectivement, pour les nouveaux postes) et de la création de 26 postes; personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 355 300 dollars), compte tenu des montants supplémentaires demandés au Bureau du Secrétaire général adjoint, au

Bureau de l'appui administratif aux missions et au Bureau des services d'appui intégrés; et communications (1 001 800 dollars), compte tenu du renchérissement des communications par réseaux commerciaux et de l'acquisition du matériel (voir par. 116 ci-après).

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

96. Il est proposé de créer deux postes : un poste d'administrateur de programmes (P-3) et un poste d'administrateur de programmes (adjoint de 1^{re} classe, P-2) au sein de l'Équipe de gestion des risques (voir A/62/783, par. 145 à 151). Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale doit encore examiner les propositions que le Secrétaire général formulera dans son prochain rapport sur la gestion des risques. **Tout en convenant qu'il s'agit de fonctions essentielles de gestion, le Comité estime que les stratégies et les plans y afférents doivent être élaborés au niveau interdépartemental. Il recommande, par conséquent, que la création des deux postes ne soit pas approuvée.**

97. Il est proposé de créer trois postes : un poste de spécialiste de la gestion administrative (hors classe, P-5), un poste de spécialiste de l'examen des opérations (P-4) et un poste d'assistant administratif [services généraux (Autres classes)], dont les titulaires formeraient l'Équipe chargée de l'application des recommandations d'audit et de la Commission d'enquête (A/62/783, par. 152 à 156). Le Comité consultatif rappelle que, sur cinq postes demandés dans le cadre des propositions de renforcement pour 2007/08 [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], deux postes de la classe P-3 ont été approuvés (un pour l'application des recommandations d'audit et l'autre pour la Commission d'enquête). **Le Comité estime que ces fonctions devraient faire partie de la culture de la gestion de l'Organisation et recommande l'approbation du poste de la classe P-5 et du poste des services généraux pour l'Équipe chargée de l'application des recommandations d'audit et de la Commission d'enquête. Il recommande que la création du poste de la classe P-4 ne soit pas approuvée (voir également le paragraphe 100 ci-après).**

98. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [services généraux (Autres classes)] à la Section des nominations aux postes de haute direction (A/62/783, par. 157). **Compte tenu des capacités actuelles de la Section [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], le Comité se prononce contre l'approbation du poste supplémentaire d'agent des services généraux.**

Ressources autres que celles affectées à des postes

99. Un montant total de 580 000 dollars est envisagé pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une augmentation de 520 000 dollars par rapport au montant de 59 000 dollars approuvé pour 2007/08. Les ressources doivent permettre de financer le maintien, pour une période de 12 mois, d'un poste de conseiller principal en matière de politiques (P-5) et d'un poste d'assistant administratif [services généraux (Autres classes)] au Groupe Déontologie et discipline, ainsi que la création d'un poste de spécialiste de la déontologie (P-3) (A/62/783, par. 160 à 162). Il est proposé de créer, pour une période de 12 mois, un poste d'assistant administratif [services généraux (Autres classes)] au sein de

l'Équipe chargée de l'application des recommandations d'audit et de la Commission d'enquête et un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) au Bureau du Secrétaire général adjoint (voir A/62/783, par. 163 et 164).

100. Aux paragraphes 69 à 78 de son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations relatives au rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les questions de déontologie et de discipline (voir A/62/758). **Le Comité consultatif recommande le maintien du poste de la classe P-5 demandé pour le Groupe Déontologie et discipline. Il se prononce contre l'approbation des postes de la classe P-3 et des services généraux (Autres classes) proposés, compte tenu des capacités disponibles au Siège [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et dans les missions sur le terrain. Il se prononce contre l'approbation du poste d'assistant administratif proposé pour l'Équipe chargée de l'application des recommandations d'audit et de la Commission d'enquête, compte tenu du renforcement des capacités recommandé au paragraphe 97 ci-dessus, et contre l'approbation du poste de fonctionnaire d'administration (P-4) demandé pour appuyer les spécialistes dont les services seront partagés par les équipes opérationnelles intégrées des deux divisions régionales (Afrique II et Asie et Moyen-Orient); la création des équipes opérationnelles intégrées ne devrait pas entraîner des demandes de ressources d'appui supplémentaires.**

ii) Bureau de l'appui administratif aux missions

101. Le Bureau de l'appui administratif aux missions se compose de la Division du budget et des finances des missions et de la Division du personnel des missions. Pour 2008/09, il est proposé de créer 11 postes (8 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) à la Division du budget et des finances, qui devrait également bénéficier des services de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé de renforcer la Division du personnel également par le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Postes

102. Neuf postes supplémentaires sont demandés pour le Service des budgets et des rapports de la Division du budget et des finances sur leur exécution : 1 chef de la Section Afrique (P-5), 4 fonctionnaires des finances et du budget (P-4), un de ces postes résultant de la conversion d'un poste de personnel temporaire, 2 fonctionnaires des finances et du budget (P-3) et deux assistants administratifs et financiers [agents des services généraux (Autres classes)] (voir A/62/783, par. 174 à 183). **Aux paragraphes 14 et 15 de son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le processus budgétaire. À ce stade, le Comité recommande l'approbation du poste de chef de la Section Afrique (P-5) et de 2 postes de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) sur les 4 postes proposés. Il recommande par ailleurs l'approbation d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) sur les deux postes proposés, et d'un poste d'assistant administratif et financier sur les deux proposés, pour appuyer le**

Service des budgets et des rapports sur leur exécution (voir également le paragraphe 130 ci-après).

103. Il est proposé, à la Section de la gestion des mémorandums et des demandes de remboursement, un poste de fonctionnaire des finances (P-3) et un poste d'assistant chargé des réclamations [services généraux (Autres classes)] (voir A/62/783, par. 184 à 186). Le Comité note que ces fonctions ont été approuvées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2007/08 et qu'il est maintenant proposé de les convertir en postes en raison de l'augmentation de la charge de travail à laquelle la Section doit faire face en ce qui concerne le traitement des demandes de remboursement de la MINUAD et de la FINUL. **Le Comité recommande l'approbation du poste de fonctionnaire des finances (P-3) et du poste d'assistant chargé des réclamations [services généraux (Autres classes)] à la Section de la gestion des mémorandums et des demandes de remboursement (voir par. 105 ci-après).**

Ressources autres que celles affectées à des postes

104. Il est proposé un montant de 1 994 900 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Bureau de l'appui administratif aux missions, soit une augmentation de 334 800 dollars par rapport au montant de 1 660 100 dollars approuvé pour 2007/08.

105. Cette somme comprend un montant de 338 500 dollars demandé pour financer, pendant une période de 12 mois, les postes suivants de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division du budget et des finances (A/62/783, par. 188 à 192) :

- Un poste de fonctionnaire des finances (P-4), dont le titulaire renforcera le soutien dans les domaines de la gestion financière et de la liquidation des missions, notamment en actualisant les directives respectives à appliquer;
- Un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3), dont le titulaire appuiera les missions, notamment en participant aux activités de l'Équipe Abacus, et d'un poste d'assistant aux finances et au budget [services généraux (Autres classes)], dont le titulaire appuiera la Section Afrique;
- Un poste de fonctionnaire des finances (P-3), dont le titulaire assurera le traitement des demandes de remboursement de la FINUL et de la MINUAD à la Section de la gestion des mémorandums et des demandes de remboursement.

Le Comité consultatif se prononce contre la création du poste de la classe P-3 et des postes des services généraux demandés pour appuyer la Section Afrique, ainsi que du poste de fonctionnaire des finances (P-3) à la Section de la gestion des mémorandums et des demandes de remboursement, compte tenu du renforcement des capacités recommandé au paragraphe 103 ci-dessus. Le Comité recommande l'approbation du poste de fonctionnaire des finances (P-4), qui doit permettre de renforcer le soutien dans les domaines de la gestion financière et de la liquidation des missions pendant une période de 11 mois.

106. Un montant de 1 656 400 dollars est demandé pour financer les postes suivants de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division du personnel (A/62/783, par. 193 à 213) :

- Maintien d'un poste et création de trois postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) (pour une durée totale de 30 mois) et maintien de trois postes et création de sept poste d'assistant [Services généraux (Autres classes)] (pour une durée totale de 78 mois) en vue d'alléger le surcroît de travail lié aux activités de MINUAD et de la MINURCAT;
- Maintien de trois postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de la gestion de l'information et de l'assurance de la qualité (12 mois chacun), les titulaires étant appelés à assumer les fonctions décrites dans le rapport du Secrétaire général (voir A/62/783, par. 196 à 202);
- Maintien d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de l'encadrement des politiques et de la structuration organisationnelle (12 mois), le titulaire étant appelé à procéder à un examen approfondi de l'analyse des points de comparaison effectuée en 2006/07 et à participer aux activités des équipes Abacus;
- Maintien de trois postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) (12 mois chacun) et de trois postes d'assistant au recrutement [Services généraux (Autres classes)] (6 mois chacun), dont les titulaires seraient chargés de trier les candidatures jusqu'à la mise en place des systèmes appropriés, attendue pour la fin de 2008, au Groupe Recrutement et communication.

Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division du personnel, à l'exception du poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) proposé pour la Section de l'encadrement des politiques et de la structuration organisationnelle ainsi que de deux postes de la classe P-3 et de cinq postes des services généraux proposés pour alléger la charge de travail liée aux activités de la MINUAD et de la MINURCAT; les fonctions de spécialiste des ressources humaines devraient être assurées au moyen des capacités actuellement disponibles (voir également le paragraphe 48 ci-dessus). Compte tenu des nouvelles capacités fournies dans le cadre de la restructuration et au sein des missions, le Comité recommande l'approbation de deux postes de la classe P-3, pour 15 mois, et de cinq postes des services généraux, pour 39 mois, en vue d'alléger la charge de travail liée aux activités de la MINUAD et de la MINURCAT.

iii) Bureau des services d'appui intégrés

107. Le montant des ressources demandées s'élève à 48 023 500 dollars, soit une augmentation de 4 487 500 dollars (10,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08. Cette augmentation est essentiellement imputable aux facteurs suivants : les ressources supplémentaires prévues pour les postes (2 218 600 dollars), qui correspondent à l'effet report de la création de postes approuvés en 2007/08 et à la création proposée de neuf autres postes; les communications (1 084 000 dollars), compte tenu de l'acquisition et du remplacement de matériel et de services spécialisés pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

Postes

Division du soutien logistique

108. Les cinq postes supplémentaires suivants, qu'il est proposé d'inscrire au budget du compte d'appui, sont demandés pour la Division du soutien logistique :

a) Un poste de spécialiste des opérations logistiques (P-3) au Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide, en vue d'apporter un soutien accru, compte tenu de la charge de travail liée aux missions nouvelles et de grande envergure (voir A/62/783, par. 226 à 230);

b) Un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-4) à la Section de la gestion du matériel, pour contribuer à la conception de nouveaux projets visant à codifier et à répertorier les pièces de matériel non durable et pour gérer les stocks mondiaux (voir A/62/783, par. 231 à 237);

c) Un poste de cartographe (P-4) à la Section de cartographie, dont le titulaire serait chargé de créer et d'administrer une base de données géographiques sur les activités de maintien de la paix dans le monde, en vue de répondre aux besoins du Conseil de sécurité, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi que de planifier la conception et le développement de cet outil (voir A/62/783, par. 238 à 244);

d) Un poste de spécialiste des opérations du génie (P-3) à la Section du génie, dont le titulaire apporterait un soutien opérationnel, compte tenu de l'augmentation du volume de travail due à l'élargissement de la FINUL et à la mise en place de la MINUAD et de la MINURCAT (voir A/62/783, par. 245 à 250);

e) Un poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (P-3) au Service des transports et des mouvements, qui devrait permettre à la Section du contrôle des mouvements de mieux aider les missions en matière de marchés locaux de transport et d'autres marchés connexes (voir A/62/783, par. 251 à 255).

Compte tenu de la charge de travail actuelle, des insuffisances relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans le domaine la gestion des stocks mondiaux (voir A/62/823) et de la transition vers les Normes comptables internationales pour le secteur public, le Comité consultatif recommande l'approbation des cinq postes supplémentaires (2 P-4 et 3 P-3) proposés pour la Division du soutien logistique.

Division des technologies de l'information et des communications

109. Il est demandé un poste de directeur de la Division des technologies de l'information et des communications (D-2) (voir A/62/783, par. 251 à 255). **S'il est conscient du fait que le directeur est appelé à assumer des fonctions d'encadrement et de gestion, le Comité consultatif estime que cette proposition devrait être étudiée dans le cadre de l'examen général des propositions relatives aux stratégies de l'information et des communications, sous la direction du Directeur général de l'informatique (voir A/62/793 et Corr.1). Le Comité consultatif formulera des observations et des recommandations dans le rapport qu'il consacrera à la question.**

110. Les trois postes suivants sont demandés pour la Division des technologies de l'information et des communications :

a) Un poste de spécialiste hors classe de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre (P-5) (voir A/62/783, par. 259 à 262), dont le titulaire contrôlerait la gestion des services chargés de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre dans les missions;

b) Un poste de spécialiste de l'appui technique aux activités d'information (P-4) (voir A/62/783, par. 263 à 265), qui permettrait de disposer de capacités expressément affectées à l'évaluation, à la planification et au soutien des activités d'information menées sur le terrain, eu égard à la multiplication des campagnes radiophoniques et multimédias;

c) Un poste de fonctionnaire chargé des communications (P-3), dont le titulaire apporterait un éventail complet de solutions d'appui à la MINUAD, à la MINURCAT et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) (voir A/62/783, par. 266 et 267).

111. En attendant l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif se prononce contre l'approbation du poste de la classe P-5 proposé pour la continuité des opérations et la reprise après sinistre. Il se prononce également contre l'approbation du poste de fonctionnaire chargé des communications (P-3), dans la mesure où les fonctions de ce dernier devraient être assumées au moyen des capacités disponibles.

112. Compte tenu de la nécessité d'appuyer les activités d'information sur le terrain et de la multiplication des campagnes radiophoniques et multimédias, le Comité consultatif recommande l'approbation du poste de spécialiste de l'appui technique aux activités d'information (P-4), eu égard à l'absence de capacités techniques spécialement affectées à cette fonction.

Ressources autres que celles affectées à des postes

113. Le crédit demandé, d'un montant total de 1 224 000 dollars, permettrait de financer les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Division du soutien logistique (450 100 dollars) et de la Division des technologies de l'information et des communications (773 900 dollars). Les ressources demandées pour la Division du soutien logistique permettraient de financer les postes suivants en rapport avec les besoins de la MINUAD et de la MINURCAT (voir A/62/783, par. 270 à 287) :

- Un poste d'ingénieur du génie civil spécialiste de l'eau (P-3, 9 mois);
- Un poste de spécialiste de la gestion du matériel de génie (P-3, 9 mois);
- Un poste de spécialiste de la logistique santé (P-3, 9 mois);
- Trois postes d'assistant d'équipe à la gestion des fournisseurs (9 mois), compte tenu de la multiplication des agréments de fournisseurs; un poste d'assistant au contrôle des mouvements (9 mois), dont le titulaire prêterait son concours à toutes les opérations relatives aux mouvements; et un poste d'assistant d'équipe à la Section du transport aérien (12 mois), en vue de faciliter la gestion des moyens aériens, l'achat des services et le règlement des factures.

Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) demandés pour la Division du soutien logistique, dans la mesure où ils répondent à des exigences techniques et s'inscrivent dans un calendrier précis.

114. Les ressources demandées pour la Division des technologies de l'information et des communications au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) devraient permettre de financer les postes suivants (A/62/783, par. 288 à 293) :

- Un poste d'analyste technique (P-4), un poste d'analyste des systèmes de gestion (P-3) et un poste d'analyste technique (P-3) (12 mois chacun), pour disposer de capacités supplémentaires en vue de la mise en œuvre du progiciel de gestion des contenus;
- Un poste de responsable du contrôle des accès informatiques (P-2, 10 mois), dont le titulaire apporterait son concours à la conception et à la mise en application de procédures de sécurité;
- Un poste de chef de projet (P-3, 10 mois), en vue de la mise en service d'un système de vérification de l'identité des usagers;
- Deux postes de chef de projet (P-3, 9 mois chacun), en vue de la configuration d'un système de gestion des carburants et d'un système de gestion de la flotte aérienne.

Le Comité consultatif recommande l'approbation des deux postes de chef de projet (P-3) demandés pour la configuration du système de gestion des carburants et du système de gestion de la flotte aérienne. Il se prononce contre l'approbation des autres ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la Division des technologies de l'information et des communications; ces fonctions devraient être assurées au moyen des ressources disponibles.

115. Les ressources demandées pour financer les postes de consultant (884 000 dollars) sont en augmentation de 478 900 (118,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08. Des informations sont fournies à ce sujet aux paragraphes 294 à 300 du rapport du Secrétaire général (A/62/783). **Le Comité consultatif a formulé des observations sur la gestion de la flotte aérienne et des carburants dans son rapport (voir A/62/781, par. 40 à 47; voir également A/62/823, par. 20 et 21). Le Comité recommande que les ressources destinées aux consultants soient réduites à 650 000 dollars et demande que des informations soient fournies, dans le prochain projet de budget, sur les améliorations qui auront été apportées à l'utilisation de ces ressources (voir également par. 42 ci-dessus).**

116. Les ressources demandées au titre des communications (1 515 000 dollars) sont en augmentation de 1 084 000 dollars. Le Comité consultatif note qu'elles comprennent une enveloppe de dépenses non renouvelables de 1 043 000 dollars relatives à l'acquisition de matériel spécialisé de communications destiné à la station terrestre de transmission par satellite située au Siège de l'ONU à New York.

c) Département de la gestion

117. Le montant total des ressources demandées pour le Département de la gestion, 83 268 800 dollars, est en augmentation de 23 967 700 dollars (soit 40 %) par

rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08. La plupart de l'accroissement concerne les objets de dépense autres que les postes (19 307 400 dollars), compte tenu des besoins supplémentaires au titre des fournitures, services et matériels divers (9 769 800 dollars) ainsi que des installations et infrastructures (8 012 900 dollars) (voir par. 147 et 148 ci-après). Les prévisions de dépenses concernant les postes, 30 994 200 dollars (soit une augmentation de 4 660 300 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08), reflètent le coût intégral des postes approuvés en 2007/08 ainsi que les coûts afférents aux 32 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer.

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

118. Il est proposé de créer un poste supplémentaire d'analyste de la gestion (P-4) pour renforcer la capacité du Service de l'appui à la gestion en matière d'amélioration des processus (A/62/783, par. 337 à 341). Le Comité consultatif a évoqué la nécessité d'améliorer la gestion (voir A/61/937, par. 14, et A/62/781, par. 24 et 25). **Le Comité recommande d'accepter ce poste, pour aider la direction à atteindre ces objectifs. Le Secrétaire général devrait fournir des renseignements sur l'impact de ces ressources, dans le prochain projet de budget.**

119. Il est demandé de créer deux postes supplémentaires, à savoir un poste d'analyste principal et administrateur chargé du contrôle de l'exécution (P-5) et un poste d'analyste de la gestion (P-3) pour le Comité des marchés du Siège (A/62/783, par. 342 à 346). Le Comité des marchés dispose actuellement de trois postes financés par le compte d'appui (1 D-1, 1 P-4 et 1 G-1/G-6). **En attendant que l'Assemblée générale examine le prochain rapport d'ensemble sur la gouvernance dans le domaine des achats, le Comité ne recommande pas d'approuver le poste P-5. Il recommande d'approuver le poste P-3, dans l'intervalle.**

ii) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

120. Les ressources demandées pour le Bureau, d'un montant de 18 834 700 dollars, soit une augmentation de 2 862 700 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08, comprennent les 17 postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui (3 P-4, 5 P-3 et 9 G-1/G-6) qu'il est proposé de créer, ce qui porterait au total à 98 les postes financés au moyen du compte d'appui (51 postes d'administrateur et 47 postes d'agent des services généraux).

Postes

Division de la comptabilité

121. Il est proposé de créer trois postes P-4 et un poste P-3 de fonctionnaire des finances et trois postes d'agent des services généraux (G-1/G-6) (assistant financier) à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix (A/62/793, par. 367 à 370). Ces postes seraient créés par la conversion de postes provisoires fournis et financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant l'exercice 2007/08. **Le Comité ne recommande pas d'approuver la conversion**

demandée des sept postes (1 P-4, 1 P-3, 3 G-1/G-6); ces fonctions devraient continuer à être financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant l'exercice 2008/09. Des renseignements devraient être fournis quant à la modernisation des procédures et méthodes de travail de la Division dans le prochain projet de budget. Les conditions identifiées s'agissant du besoin de modernisation demeurent d'actualité (voir A/61/937, par. 136).

122. Il est demandé de créer trois postes d'assistant financier (G-1/G-6) à la Section des états de paie et des décaissements (voir A/62/783, par. 371 à 375). Pour deux de ces trois postes, il est proposé de convertir des postes provisoires financés au titre du personnel temporaire pendant l'exercice 2007/08, compte tenu de l'accroissement de la charge de travail de la Section. **Le Comité consultatif recommande d'approuver deux postes d'assistant financier (G-1/G-6) sur les trois proposés.**

123. Il est demandé un poste de fonctionnaire des finances (P-3) et un poste d'assistant financier (G-1/G-6) à la Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie (voir A/62/783, par. 376 à 379), pour éviter les retards dans le traitement des opérations et assurer le maintien de la qualité des prestations et des contrôles. **Le Comité consultatif considère que les besoins seraient satisfaits de manière plus appropriée au moyen d'agents des services généraux. En conséquence, il ne recommande pas d'approuver la création du poste de fonctionnaire des finances (P-3). Le Comité recommande d'accepter la création du poste d'assistant financier (G-1/G-6) pour renforcer la capacité de la Section. Il recommande également que le Secrétaire général fasse rapport sur l'efficacité des méthodes de travail dans le prochain projet de budget.**

124. Il est demandé de créer un poste de fonctionnaire des finances (P-3) au Groupe de la gestion des risques et des demandes d'indemnisation (voir A/62/783, par. 380 à 382). **Pour les motifs donnés par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'accepter de créer le poste de fonctionnaire des finances (P-3) proposé.**

125. Il est demandé de créer un poste de fonctionnaire des finances (P-3) au Service des contributions (voir A/62/783, par. 383 et 384). **Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Service, le Comité consultatif recommande d'accepter de créer le poste de fonctionnaire des finances (P-3) demandé au Service des contributions.**

126. Il est demandé de créer un poste d'assistant placements (G-1/G-6) en vue de fournir une capacité accrue au Groupe de la comptabilité des placements (voir A/62/783, par. 385 à 387). **Le Comité consultatif recommande d'accepter la création de ce poste.**

Trésorerie

127. Les modifications d'effectif ci-après sont proposées à la Trésorerie (voir A/62/783, par. 388 à 397) :

- Il est proposé de créer deux postes supplémentaires financés par le compte d'appui, à savoir un poste de fonctionnaire des finances (P-3) à la Trésorerie et un poste d'assistant trésorerie (G-1/G-6) à la Section des placements;

- Il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire des finances (de P-4 à P-5) au Trésor et un poste d'assistant trésorerie (de G-1/G-6 à G-7) à la Section des opérations de caisse.

Le Comité consultatif n'est convaincu ni par les motifs fournis pour la création d'un poste supplémentaire de fonctionnaire des finances (P-3) ni par ceux donnés pour le reclassement du poste de fonctionnaire des finances de P-4 à P-5. Le Comité ne recommande pas d'approuver ces deux propositions. En revanche, le Comité recommande d'accepter le poste d'agent des services généraux (G-1/G-6) demandé pour un assistant trésorerie à la Section des placements et le reclassement du poste d'assistant trésorerie (de G-1/G-6 à G-7) proposé à la Section des opérations de caisse.

Objets de dépense autres que les postes

128. Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui se montent à 5 421 800 dollars, font apparaître une augmentation de 659 600 dollars (13,9 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2007/08. Le Comité note que l'augmentation des ressources est essentiellement due à l'accroissement des prévisions de dépenses au titre des consultants, compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité constate que les dépenses prévues au titre des consultants (2 625 000 dollars) comprennent un montant de 1 280 000 dollars demandé pour entreprendre des tâches préparatoires liées à l'application des normes IPSAS en ce qui concerne les immobilisations corporelles et stocks, la détermination des soldes d'ouverture, la validation des méthodes et l'établissement de la documentation; ainsi qu'un montant de 1 million de dollars demandé pour financer la formation (sensibilisation et présentation du cadre théorique des normes) du personnel des missions. Le Comité a été avisé que ce montant correspond à la part du compte d'appui des fonds alloués pour l'exercice 2008/09 aux fins des tâches préparatoires à l'application des normes IPSAS. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources proposées au titre des consultants. Le Comité fera des observations et des recommandations lorsqu'il examinera le premier rapport du Secrétaire général sur l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation des Nations Unies (A/62/806).**

129. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 1 992 900 dollars, font apparaître une diminution de 700 000 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08. Les prévisions de dépenses sont exposées dans les paragraphes 400 à 417 du rapport (A/62/783). Sept postes de temporaire au total sont demandés au Service de l'informatique financière (3 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 G-1/G-6); quatre postes de temporaire de fonctionnaire du budget et des finances (P-3) à la Division du financement des opérations de maintien de la paix; et quatre postes de temporaire (2 P-4, 2 P-3) à la Division de la comptabilité. **En attendant d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'informatique et la télématique (A/62/793 et Corr. 1), le Comité consultatif recommande de maintenir, pendant l'exercice 2008/09, le financement des postes provisoires actuels de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Service de l'informatique financière (2 P-4, 2 P-2, 1 G-1/G-6); il ne recommande pas d'approuver les nouveaux postes de temporaire proposés, à savoir un poste provisoire d'analyste fonctionnel (P-4)**

et un poste provisoire de spécialiste de l'appui technique (P-3). Le Comité recommande d'accepter de maintenir les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division de la comptabilité, concernant l'équipe du projet IPSAS.

130. S'agissant des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division du financement des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif rappelle ses observations relatives au processus d'élaboration du budget (voir A/62/781, par 14 et 15, et par. 102 ci-dessus). Le Comité recommande donc de maintenir deux postes de temporaire P-3, sur les quatre demandés, à la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

iii) Bureau de la gestion des ressources humaines

131. Les ressources demandées pour le Bureau de la gestion des ressources humaines, d'un montant de 7 347 800 dollars, sont en augmentation de 749 700 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2007/08. L'augmentation est essentiellement imputable à la hausse des coûts salariaux standard et aux crédits afférents aux six nouveaux postes dont la création est proposée.

Postes

Division des services médicaux

132. Il est proposé deux postes supplémentaires de la catégorie des services généraux (G-1/G-6) concernant un commis d'administration et un assistant administratif à la Division des services médicaux (voir A/62/783, par. 444 à 447). En ce qui concerne la fonction de commis d'administration, il est proposé de convertir un poste provisoire financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu de la nature permanente des besoins; l'autre poste fait l'objet d'une nouvelle demande. **Pour les motifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes de la catégorie des services généraux demandés pour la Division des services médicaux.**

Division des politiques et de la planification stratégique

133. Un poste de juriste (P-3) est demandé à la Section de l'appui politique (voir A/62/783, par. 448 à 454). Les fonctions afférentes au nouveau poste sont actuellement remplies au titre d'un poste de temporaire, qu'il est proposé de convertir. **Le Comité consultatif n'est convaincu ni de la nécessité de ce poste, ni de celle de poursuivre la fonction au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

134. Un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) est demandé à la Section de la planification (voir A/62/783, par. 455 à 459) pour accroître les moyens en matière de suivi des délégations de pouvoir et de mécanismes d'appui. **Le Comité consultatif estime que les arrangements internes du Bureau de la gestion des ressources humaines en matière de contrôle des pouvoirs délégués ne sont pas suffisamment développés pour justifier la création d'un nouveau poste de rang modeste. Il recommande donc de ne pas approuver ce poste.**

Division du recrutement et des affectations

135. Un nouveau poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) est demandé à la Section des stratégies et campagnes de recrutement pour participer à la mise au point et à l'application de stratégies d'informations et d'opérations de planification (voir A/62/783, par. 460 et 461). **Le Comité ne recommande pas d'approuver la création de ce poste; les fonctions devraient être réalisées grâce aux moyens existants. Le Comité a l'intention d'aborder à nouveau l'optique générale en matière de recrutement et d'effectifs lorsqu'il examinera les rapports relatifs à la gestion des ressources humaines soumis à l'Assemblée, à sa soixante-troisième session.**

136. Un poste d'assistant à la gestion des ressources humaines de la catégorie des services généraux (G-1/G-6) est demandé à la Section de la gestion des fichiers de candidats (voir A/62/783, par. 462 à 467). Les fonctions attachées à ce poste sont actuellement réalisées au titre d'un poste de temporaire qu'il est proposé de convertir, pour appuyer les campagnes permanentes de recrutement de militaires, de policiers et de personnel civil. **Le Comité consultatif recommande de maintenir le poste provisoire au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2008/09; il estime en outre que ces tâches devraient être limitées dans le temps (voir par. 135 ci-dessus).**

Objets de dépense autres que les postes

137. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élèvent à 505 200 dollars pour l'exercice 2008/09. Le Comité note que ce montant permettrait de financer pendant six mois un poste de temporaire de la catégorie des services généraux (G-1/G-6) pour répondre aux besoins accrus du Service d'assistance et de conserver pendant 12 mois un poste de temporaire de juriste (P-4) à la Division des politiques et de la planification stratégique; de conserver deux postes de temporaire (1 P-4 et 1 G-1/G-6) à la Division du recrutement et des affectations, et de créer, comme demandé, un poste de temporaire d'assistant administratif (G-1/G-6) à la Division de la formation et du perfectionnement pour fournir un appui aux séances d'orientation relatives au VIH/sida au Siège (voir A/62/783, par. 470 à 480). **Le Comité consultatif recommande d'agréer les demandes de ressources concernant le personnel temporaire au Bureau de la gestion des ressources humaines. Pour l'avenir, il conviendra d'évaluer si le poste provisoire de juriste (P-4) est toujours nécessaire, compte tenu des besoins liés à la fonction d'administration de la justice. Le Comité recommande que les fonctions de l'assistant en matière de formation soient remplies grâce aux moyens existants.**

138. Les ressources demandées au titre des consultants, 629 100 dollars, font apparaître une augmentation de 110 200 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08 (voir A/62/783, par. 481 à 485). **Le Comité consultatif est certain que la poursuite de la mise en œuvre et du perfectionnement des systèmes d'apprentissage, de gestion des aptitudes et de gestion des documents ne fera pas double emploi avec les activités réalisées dans le cadre du progiciel de gestion des ressources. Le Comité recommande de ne pas affecter les ressources demandées s'agissant des programmes d'orientation relatifs au VIH/sida; ces fonctions devraient être remplies grâce aux moyens existants au Secrétariat.**

139. Les ressources demandées pour les voyages, d'un montant de 611 800 dollars, font apparaître une augmentation de 244 900 dollars, soit 66,7 %, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08. La ventilation est présentée aux paragraphes 487 à 490 du rapport (A/62/783). **Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée des ressources au titre des voyages est excessive. Compte tenu de ses recommandations concernant les postes et le personnel temporaire autre que pour les réunions, le Comité recommande de réduire à 500 000 dollars les ressources demandées pour les voyages (voir également A/62/781, par. 50).**

iv) Bureau des services centraux d'appui

140. Les ressources demandées pour le Bureau des services centraux d'appui, d'un montant de 16 425 800 dollars, font apparaître une augmentation de 1 710 400 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2007/08. La majeure partie de l'augmentation est imputable aux ressources demandées au titre des postes, compte tenu de l'effet report de la création des postes approuvés en 2007/08 et des dépenses afférentes aux six nouveaux postes qu'il est proposé de créer à la Division des achats.

141. S'agissant de ce dernier point, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale examinera un rapport d'ensemble sur la gouvernance dans le domaine des achats portant sur les demandes en suspens qu'elle a faites dans ses résolutions 61/246 et 61/279 (voir également le rapport du Comité consultatif publié sous la cote A/62/721).

Postes

Division des achats

142. Il est demandé de créer les nouveaux postes ci-après à la Division des achats :

a) Un poste de chef de section (P-5) en vue de créer une section des achats de matériel et services informatiques, afin de renforcer la capacité de la Division en matière de gestion des achats de matériel et de services complexes et techniquement pointus, qui impliquent souvent des risques plus élevés pour l'Organisation (voir A/62/783, par. 494);

b) Un poste de fonctionnaire des achats (P-4) à la Section des achats (missions) afin de renforcer encore la capacité de la Section des achats (maintien de la paix) de gérer les achats de services de soutien logistique complexe (voir A/62/783, par. 495);

c) Un poste de fonctionnaire des achats (P-3) à la Section des achats (maintien de la paix) – Équipe d'approvisionnement (missions) – afin d'appuyer le fonctionnaire P-4 qui s'occupe des achats de carburant (voir A/62/783, par. 496);

d) Un fonctionnaire des achats, adjoint de 1^{re} classe (P-2), à la Section des services d'appui aux fins de la gestion des fournisseurs (voir A/62/783, par. 497 et 498);

e) Deux postes d'assistant aux achats (G-1/G-6) à la Section de la logistique et des transports pour renforcer l'équipe des véhicules et les activités relatives aux transitaires (voir A/62/783, par. 499 et 500).

Le Comité consultatif recommande d'accepter trois postes de la catégorie des administrateurs (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), sur les quatre demandés et les deux postes d'agent des services généraux (G-1/G-6) demandés pour la Division des achats. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité du poste P-5; l'équipe est dirigée par un fonctionnaire P-4. Des renseignements devraient être fournis dans le prochain projet de budget au sujet de l'incidence de ces ressources sur l'amélioration des délais en matière d'achats.

Objets de dépense autres que les postes

143. Les ressources demandées à ce titre pour le Bureau des services centraux d'appui s'élèvent à 5 061 600 dollars, soit une augmentation de 317 000 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08.

144. La demande de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 1 450 300 dollars, soit une diminution de 131 400 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08, figure aux paragraphes 503 à 510 du rapport (A/62/783). Les ressources ci-après sont demandées :

a) Cinq postes provisoires d'agent des services généraux (G-1/G-6, pendant 12 mois). Trois assistants administratifs mettraient à jour la base de données sur les fournisseurs et deux assistants aux achats permettraient de disposer de moyens supplémentaires, compte tenu de la charge de travail de la Division des achats;

b) Il est proposé de maintenir les cinq postes provisoires de fonctionnaire chargé de l'appui et de l'entretien (P-3) et les deux postes provisoires d'assistant (G-1/G-6, 12 mois) à la Division de l'informatique;

c) Un poste provisoire de fonctionnaire chargé de la gestion de l'information (P-2, 12 mois), à la Section des archives et des dossiers;

d) Un poste provisoire d'assistant chargé du courrier (G-1/G-6, 12 mois), au Service de la gestion des installations (A/62/783, par. 502 à 509).

Conformément aux observations formulées au paragraphe 48 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'accepter trois postes provisoires d'agent des services généraux sur les cinq demandés à la Division des achats. Il recommande de poursuivre le financement au titre du personnel temporaire de cinq postes à la Division de l'informatique. Il ne recommande pas d'approuver le poste P-2 de temporaire demandé à la Section des archives et des dossiers, ni le poste provisoire d'agent des services généraux (G-1/G-6) demandé au Service de la gestion des installations; les fonctions afférentes à ces postes devraient être effectuées au moyen des ressources existantes.

145. Les ressources demandées pour les voyages, d'un montant de 968 400 dollars, font apparaître une augmentation de 457 600 dollars, soit 89,6 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08. Des précisions figurent au tableau du paragraphe 512 du rapport du Secrétaire général (A/62/783). Le Comité consultatif note que cette augmentation est essentiellement imputable au fait que les frais de voyage relatifs aux achats sont intégralement budgétisés au titre de la Division des achats, le transfert au Département de l'appui aux missions des fonctions concernant les achats au titre du maintien de la paix n'ayant pas été approuvé dans le contexte des propositions relatives au renforcement de 2007/08. Le Comité note également

qu'un pourcentage important de cette augmentation des frais de voyage concerne des séminaires visant à identifier des fournisseurs qualifiés de pays en développement ou en transition, la formation du personnel ainsi que des conférences de soumissionnaires et des négociations de contrats hors Siège. **Sur la base de l'expérience passée, le Comité recommande de réduire à 850 000 dollars le montant des ressources au titre des voyages.**

146. Les ressources demandées pour les consultants, d'un montant de 600 000 dollars, font apparaître une augmentation de 84 500 dollars, soit 16,4 %, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08. **Le Comité recommande de réduire à 300 000 dollars les crédits au titre des consultants, certaines des fonctions proposées pouvant être accomplies au moyen des capacités internes.**

Dépenses centralisées du Département de la gestion

147. Les dépenses centralisées du Département de la gestion comprennent les dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures (26 436 800 dollars) qui devraient couvrir la location de locaux ainsi que la transformation et rénovation des installations pour tous les postes proposés au titre du compte d'appui. Le Comité note que la variation de 8 012 900 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2007/08 s'explique par l'augmentation des coûts standard pour la location de locaux à usage de bureaux pour l'ensemble du personnel financé par le compte d'appui. **Le Comité note que les ressources affectées aux installations et infrastructures doivent être ajustées compte tenu des recommandations relatives aux postes (voir par. 53 ci-dessus).**

148. Le Comité consultatif note également que les dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers (11 348 700 dollars) font apparaître une augmentation de 9 769 800 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08. Cette variation est essentiellement due à la part revenant aux opérations de maintien de la paix dans l'administration du système judiciaire (3 843 900 dollars) ainsi qu'au coût centralisé de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix actuellement à la retraite (6 millions de dollars).

d) Bureau des services de contrôle interne

Postes

149. Le Comité consultatif rappelle que par sa résolution 61/279 l'Assemblée générale a approuvé 94 postes pour le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), dont 8 nouveaux postes et 88 créés par réaffectation des crédits auparavant destinés à des postes de temporaire. Il s'agissait de postes de temporaire qui avaient été approuvés à titre provisoire pour l'exercice 2006/07 en attendant que soit terminé l'examen du Bureau et que le Secrétaire général remette ses rapports sur la gouvernance et le contrôle. L'Assemblée avait en outre approuvé 63 postes de temporaire pour la Division des investigations, en attendant les résultats de l'examen et de l'effort de rationalisation des activités d'investigation et les conclusions de l'étude d'ensemble de la capacité de la Division des investigations du BSCI.

150. Les ressources proposées pour 2008/09 au titre du compte d'appui se montent à 27 946 500 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 5 009 500 dollars (soit 21,8 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08.

L'augmentation se retrouve principalement à la rubrique Postes, avec un supplément de 8 120 900 dollars, essentiellement du fait qu'il est proposé de convertir et de reclasser 61 postes de temporaire dans la Division des investigations (sur les 63 postes de temporaire actuels, deux seraient supprimés); à la rubrique Voyages du fait que 1 067 300 dollars de plus seraient nécessaires pour financer les déplacements des enquêteurs du BSCI entre les centres régionaux d'investigation qu'il est proposé de créer et les missions de maintien de la paix; et à la rubrique Fournitures, services et matériel divers du fait que 2 222 700 dollars de plus seraient également nécessaires suite à l'imputation au compte d'appui de la part des dépenses qui lui revient au titre de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats, jusqu'à la date du 31 décembre 2008. Ces augmentations sont en partie annulées par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions (moins 7 123 900 dollars) suite à la proposition de conversion en postes des postes de temporaire affectés aux enquêteurs.

151. Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a publié un rapport sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir A/62/814 et Add.1), conformément à l'alinéa d) du paragraphe 2 de son mandat, publié en annexe à la résolution 61/275. Il fait observer que faute de temps et vu les difficultés qu'il a rencontrées pour coordonner son calendrier avec celui du Comité consultatif indépendant, il n'a pas pu discuter de la question avec celui-ci. En vertu de son mandat, le Comité consultatif indépendant fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. Le Comité consultatif compte à l'avenir prévoir du temps dans son calendrier pour des échanges avec le Comité consultatif indépendant.

Postes

152. Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour le financement des postes en 2008/09, soit 20 135 900 dollars, correspondent à un total de 174 postes inscrits au compte d'appui, à savoir : 94 postes qui existaient déjà en 2007/08, 61 postes de temporaire qui existaient déjà et qu'il est proposé de convertir en postes, 15 postes prélevés sur les budgets de missions de maintien de la paix et 4 nouveaux postes.

153. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'à la date du 30 avril 2008, sur les 94 postes approuvés 34 étaient vacants : 12 à la Division des investigations, 1 à la Division de l'inspection et de l'évaluation et 21 à la Division de l'audit interne. Le Comité a formulé des observations à ce sujet dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (voir A/62/781, par. 23).

Division de l'inspection et de l'évaluation

154. Quatre nouveaux postes sont proposés (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G-1/G-6) pour la Division de l'inspection et de l'évaluation afin de mettre davantage de moyens à la disposition du BSCI pour la conduite des inspections, le Bureau ne disposant actuellement que d'un administrateur de programme (P-4) (voir A/62/783, par. 552 à 560). **Le Comité consultatif pense qu'il faudrait examiner l'équilibre des ressources entre les différentes fonctions du BSCI; il ne recommande pas la création de ces postes à ce stade.**

Division de l'audit interne et effectifs d'auditeurs résidents

155. Il est proposé de modifier comme suit la dotation en effectifs de la Division de l'audit interne et les effectifs d'auditeurs résidents :

a) Quinze postes actuellement inscrits aux budgets de la MINURCAT (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile) et de la MINUAD (1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 2 agents du Service mobile) seraient transférés sur le budget du compte d'appui (A/62/783, par. 561);

b) Un poste P-4 d'auditeur fait l'objet d'une nouvelle justification, pour les audits de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et un poste G-1/G-6 est supprimé à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (voir A/62/783, par. 564);

c) Neuf postes d'assistant d'audit (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient convertis en postes d'agent du Service mobile en raison des difficultés rencontrées pour attirer des candidats qualifiés et remplissant les conditions requises et compte tenu du fait que ces fonctions donnent accès à des informations confidentielles et sensibles (voir A/62/783, par. 565).

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale accepte les propositions du Secrétaire général concernant la Division de l'audit interne.

Service administratif

156. Il est proposé de reclasser le poste d'assistant (budget et finances) de la classe G-6 à la classe G-7 compte tenu des fonctions assumées par le titulaire et du fait que celui-ci sera amené à ordonnancer des engagements et des dépenses. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement proposé.**

Division des investigations

157. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les effectifs de la Division des investigations émergeant au compte d'appui devraient être examinés dans le cadre de la restructuration de la Division, comme indiqué à l'annexe de son rapport A/62/582. Le Comité consultatif rappelle qu'il s'agirait de restructurer les moyens d'investigation de la Division autour des deux principales catégories d'affaires dans lesquelles le BSCI intervient (les affaires d'exploitation et d'abus sexuels et les affaires financières, économiques et administratives), de créer des équipes spécialisées de manière à traiter efficacement ces affaires, et de regrouper les enquêteurs résidents, à présent répartis entre les missions de maintien de la paix, dans trois centres régionaux (New York, Vienne et Nairobi) où seraient concentrés les moyens d'investigation. Le Comité a fait des observations et des recommandations au sujet de la proposition de restructuration de la Division des investigations dans son rapport (voir A/62/7/Add.35, par. 11 à 23).

158. Il est proposé de doter la Division des investigations de 73 postes financés au moyen du compte d'appui, à savoir : 29 postes à New York (9 P-4, 14 P-3 et 6 G-1/G-6); 26 postes à Nairobi (1 D-1, 6 P-4, 11 P-3 et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national); et 18 postes à Vienne (1 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 1 G-7 et 4 G-1/G-6). Ces postes résulteraient des opérations suivantes : transfert de 12 postes autorisés dans des missions sur le terrain, conversion de 36 postes de temporaire sur le

terrain, conversion de 27 postes de temporaire actuellement à New York, Nairobi et Vienne, et suppression de 2 postes de temporaire.

159. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/247, a fait siennes les recommandations qu'il a formulées dans son rapport (voir A/62/7/Add.35), à savoir qu'il faudrait procéder à une analyse et à une justification complètes de la restructuration envisagée et notamment étudier les incidences que le projet de constitution d'équipes spécialisées et le redéploiement depuis les missions de maintien de la paix auront sur les personnes concernées. Il recommande que les ressources nécessaires à la restructuration envisagée ne soient pas approuvées tant que cette analyse et ces renseignements n'auront pas été livrés et que l'Assemblée générale ne les aura pas examinés et n'aura pas pris une décision. Il ne recommande pas non plus que soit approuvée la conversion en postes des 63 postes d'enquêteur financés au titre du personnel temporaire, considérant qu'il faut d'abord avoir une idée précise de la structure de la fonction d'investigation et des ressources dont elle aura besoin.**

Objets de dépense autres que les postes

160. Le montant demandé pour 2008/09 au titre des objets de dépense autres que les postes (27 946 500 dollars) est en augmentation de 5 009 500 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08. Comme on l'a vu ci-dessus, la plus grande partie de l'augmentation a trait aux ressources demandées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers du fait de l'adjonction d'un montant de 2 069 800 dollars correspondant à la part des dépenses de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats à imputer au compte d'appui, sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

161. Les ressources demandées au titre des voyages (3 192 500 dollars) sont en augmentation de 1 067 300 dollars (soit 50,2 %). Elles comprennent un montant de 1 882 000 dollars qui serait destiné à financer les déplacements, dans le cadre d'investigations, des 53 enquêteurs affectés aux centres régionaux envisagés. **Étant donné que la structure actuelle serait maintenue et compte tenu du pourcentage élevé de postes vacants, le Comité consultatif recommande que le montant total des ressources demandées pour le Bureau des services de contrôle interne au titre des voyages soit maintenu au niveau actuel de 2 125 200 dollars.**

e) Bureau de l'Ombudsman de l'ONU

162. Le montant demandé pour le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU pour l'exercice 2008/09 (1 315 500 dollars) comporte une augmentation de 963 200 dollars par rapport à l'exercice 2007/08. Le Comité consultatif note que cette augmentation s'explique essentiellement par l'effet-report de la création des six postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238. Ces postes, financés au moyen du compte d'appui, seront affectés à la MONUC (1 P-5, 1 P-3 et 1 G-1/G-6) et à la MINUS (1 P-5, 1 P-3 et 1 G-1/G-6). Les ressources demandées permettraient aussi de financer le maintien de deux postes (1 P-4 et 1 G-1/G-6) approuvés jusqu'au 31 décembre 2008 et dont les titulaires sont chargés d'examiner les plaintes du personnel affecté au terrain (voir A/62/783, par. 599). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2008, sur les huit postes autorisés, six étaient vacants. **Compte tenu de l'importance du rôle que joue le Bureau de**

l'Ombudsman dans le système d'administration de la justice, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. Il estime qu'un effort devrait être fait pour pourvoir rapidement les postes vacants.

f) Bureau de la déontologie

163. Le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2008/09 prévoit pour la première fois un crédit de 948 600 dollars au titre du Bureau de la déontologie. Le Comité consultatif rappelle que les membres du personnel du Bureau de la déontologie (6 administrateurs et 3 agents des services généraux) émargent au budget ordinaire. Les ressources demandées doivent permettre pour l'essentiel de financer des services de consultants (732 500 dollars) et du personnel temporaire autre que pour les réunions (176 200 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé pour le Bureau de la déontologie.**

g) Bureau des affaires juridiques

164. Le montant de 2 980 300 dollars proposé pour le Bureau des affaires juridiques au titre du compte d'appui pour l'exercice 2008/09 comporte une augmentation de 388 400 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007/08. Celle-ci est liée essentiellement à six postes (1 P-5 et 5 P-4) qui seraient ajoutés et dont le coût serait en partie compensé par une baisse des dépenses au titre du personnel temporaire par suite de la conversion de deux postes de temporaire (1 P-5 et 1 P-4) en postes. Le Bureau compte actuellement 11 postes imputés sur le compte d'appui [9 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].

165. Les postes supplémentaires demandés pour le Bureau des affaires juridiques sont les suivants :

a) Deux postes de juriste (P-4) pour le Bureau du Conseiller juridique (voir A/62/783, par. 619 à 623). Le Bureau dispose actuellement de trois postes financés au moyen du compte d'appui (1 P-4, 1 P-2 et 1 G-1/G-6) or, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, un tiers des activités du Bureau a trait aux opérations de maintien de la paix et les demandes d'assistance ou de conseils juridiques sont en augmentation depuis 12 mois;

b) Quatre postes supplémentaires – un poste de juriste hors classe (P-5) et trois postes de juriste (P-4) – pour la Division des questions juridiques générales (A/62/783, par. 624 à 629). Ces postes seraient nécessaires du fait de l'augmentation de la charge de travail liée aux activités d'achat des missions de maintien de la paix. Deux de ces postes (1 P-5 et 1 P-4) seraient créés par réaffectation de ressources auparavant destinées au personnel temporaire, pour que le Bureau puisse recruter des juristes qualifiés.

Compte tenu des capacités existantes et des renforcements d'effectifs déjà consentis au Bureau des affaires juridiques et dans les missions sur le terrain, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve un poste P-4 de juriste et les deux postes supplémentaires demandés pour le Bureau du Conseiller juridique. Il recommande aussi qu'elle approuve la conversion de deux postes de temporaire en un poste P-5 de juriste hors classe et un poste P-4 de juriste (sur les trois postes P-4 demandés) à la Division des questions juridiques générales. Il compte que ces ressources mettront le Bureau à même

de fournir des conseils dans les temps voulus et d'affermir le rôle du Bureau du Conseiller juridique en tant que service juridique central de l'Organisation (voir A/62/7, par. III.16), notamment pour ce qui est des activités de maintien de la paix.

166. Le Comité consultatif recommande qu'à l'avenir les propositions budgétaires concernant le Bureau des affaires juridiques comportent des indicateurs de la charge de travail et des données quantitatives afin de permettre une meilleure analyse des besoins.

h) Département de la sûreté et de la sécurité

167. Les ressources demandées pour le Département de la sûreté et de la sécurité (3 839 700 dollars) pour l'exercice 2008/09 comportent une augmentation de 711 800 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007/08 du fait notamment de deux postes supplémentaires d'instructeur (Service de sécurité) dont la création est demandée. Ces deux postes permettraient de renforcer les capacités de formation du Groupe de l'appui aux missions, à l'appui des missions de maintien de la paix ainsi que du Département de la sûreté et de la sécurité, compte tenu des besoins accrus résultant de la création de la MINURCAT et de la MINUAD (A/62/783, par. 650 à 654). Le Comité consultatif note toutefois qu'au 30 avril 2008, sur les 18 postes financés au moyen du compte d'appui autorisés pour l'exercice 2007/08, 5 étaient vacants. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait pourvoir les postes vacants avant de demander des postes supplémentaires. Il recommande donc que les deux postes demandés ne soient pas approuvés. En outre, s'étant renseigné, le Comité a été informé que de nouvelles propositions seraient faites dans le cadre du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies.**

168. Les ressources demandées au titre des voyages (768 900 dollars) comportent une augmentation de 305 000 dollars (65,7 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2007/08. **Le Comité consultatif, se fondant sur l'expérience passée, recommande que le montant demandé au titre des voyages soit ramené à 620 000 dollars.**

3. Conclusion

169. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve un total de 54 postes sur les 156 postes supplémentaires proposés par le Secrétaire général dans son rapport sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/62/783), et un total de 29 postes sur les 92 postes supplémentaires proposés par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement du Bureau des affaires militaires (A/62/752).

170. En conséquence, le Comité consultatif recommande, qu'en ce qui concerne les ressources à prévoir pour le compte d'appui pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, l'Assemblée générale approuve les ressources en personnel et autres ressources demandées par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations énoncées ci-dessus. Il demande qu'un montant ajusté soit communiqué à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les propositions du Secrétaire général.

171. En ce qui concerne les propositions présentées par le Secrétaire général au paragraphe 73 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (voir A/62/766), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) Décide de ne pas transférer le montant de 2 014 000 dollars compris dans le montant de 7 097 000 dollars visé dans la résolution 61/279, qui correspond à l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport à son montant autorisé et qui devait être utilisé pour financer le compte d'appui pour l'exercice 2007/08;

b) Décide d'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice 2006/07 un montant total de 13 790 000 dollars, qui comprend le solde inutilisé de 5 491 600 dollars et les recettes accessoires de 1 759 000 dollars se rapportant à l'exercice 2006/07, le solde du compte d'appui pour les exercices 1996/97 à 1999/00, soit 2 138 000 dollars, et 4 401 400 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2007;

c) Décide d'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice 2007/08 un montant de 2 014 000 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2007;

d) Décide d'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice 2008/09 le montant de 469 600 dollars, qui correspond au reste du solde de l'excédent du Fonds de réserve par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

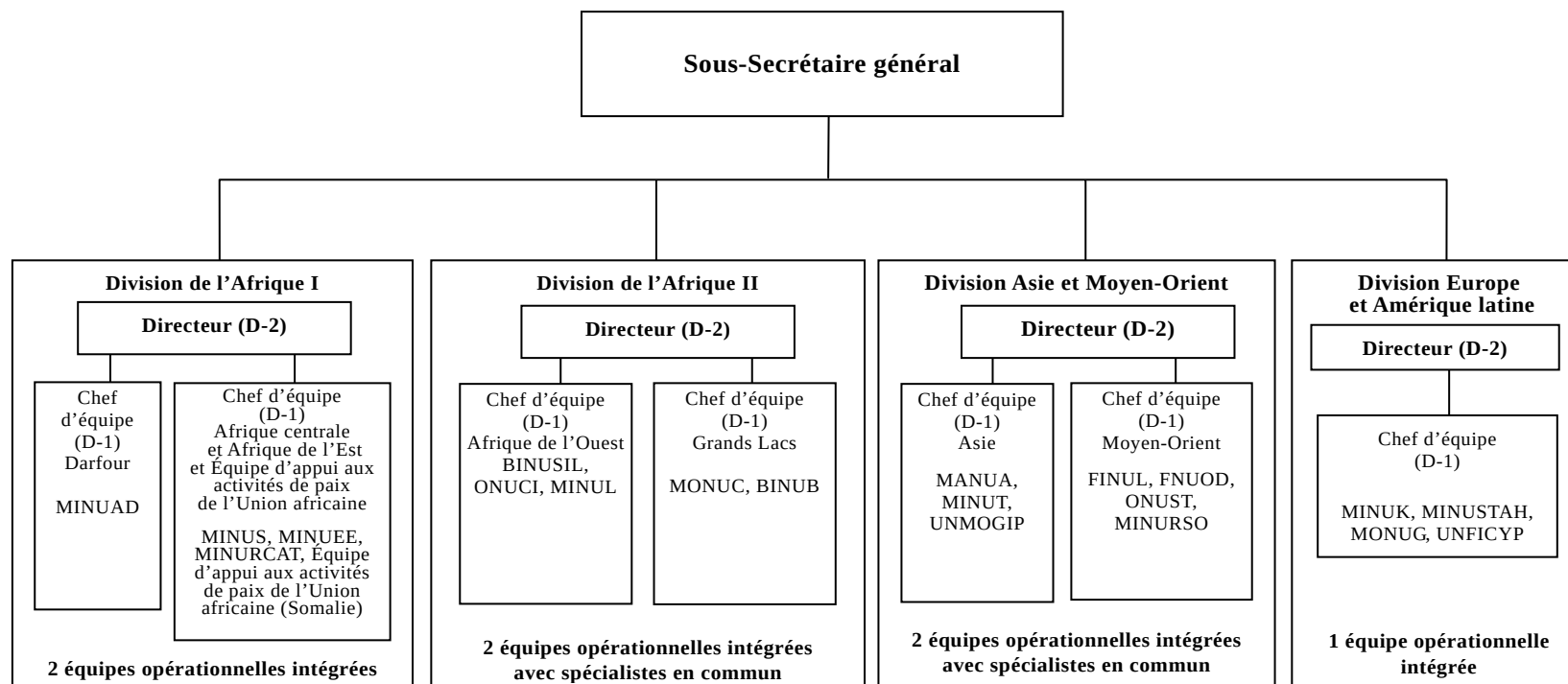
Documentation

- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/783)
- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/766 et Add.1)
- Rapport préliminaire sur la suite donnée à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale relative au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/62/741)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/937)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781)
- Rapport sur une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (A/62/752)
- Rapport du Secrétaire général sur un examen approfondi de la Cellule militaire stratégique (A/62/744)
- Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/727)
- Résolutions 60/268, 61/244, 61/245, 61/246, 61/250 B et C, 61/276, 61/279, 62/238 de l'Assemblée générale
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/62/5 (vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/823)
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/814 et Add.1)

Annexe I

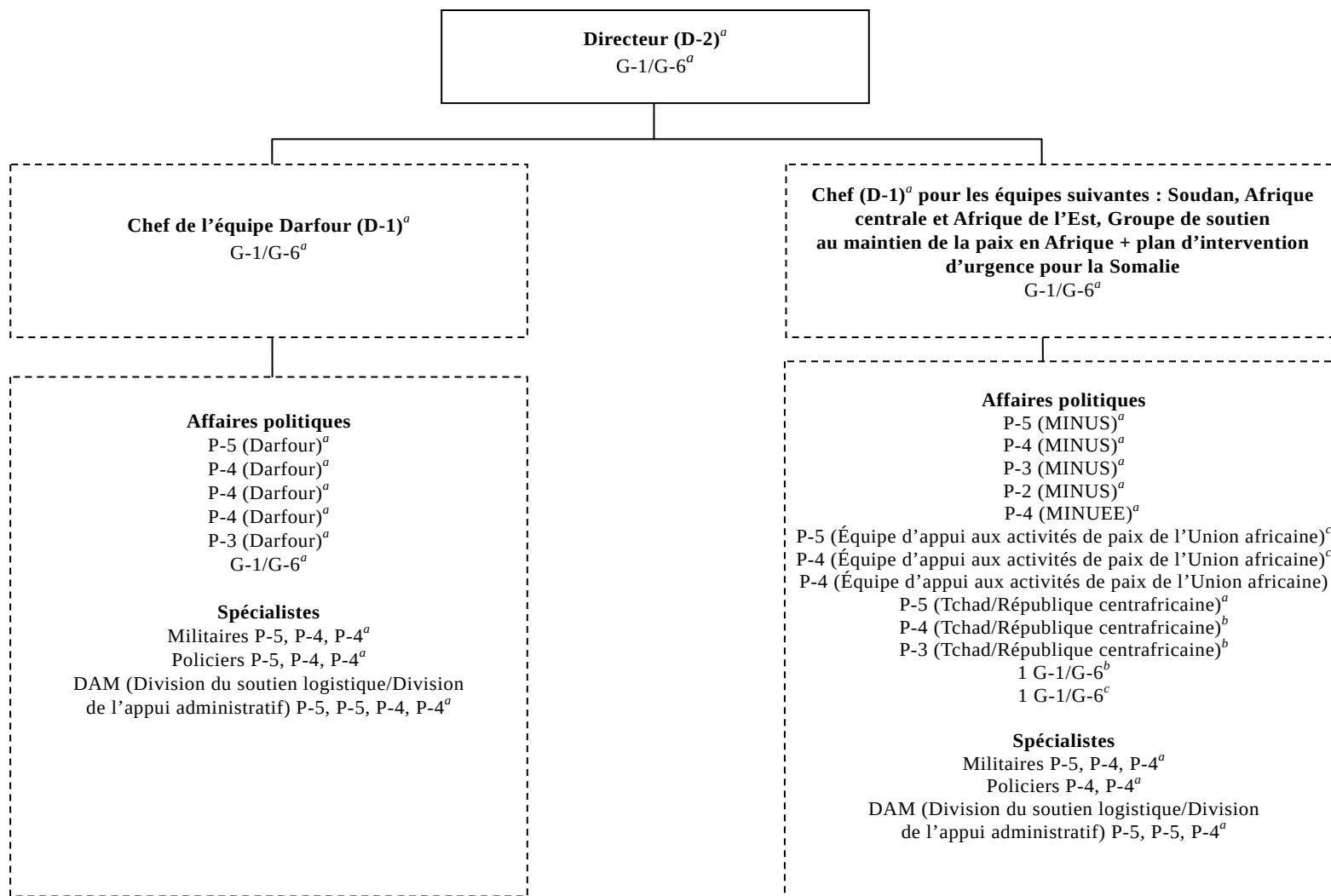
Organigramme

A. Département des opérations de maintien de la paix, Bureau des opérations (au 1^{er} juillet 2008) (projet)



Abréviations : BINUB = Bureau intégré des Nations Unies au Burundi; MINURCAT = Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; MINUSTAH = Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MONUC = Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; BINUSIL = Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; MINUT = Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; MINUEE = Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée; MONUG = Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

B. Division de l'Afrique (au 1^{er} juillet 2008)



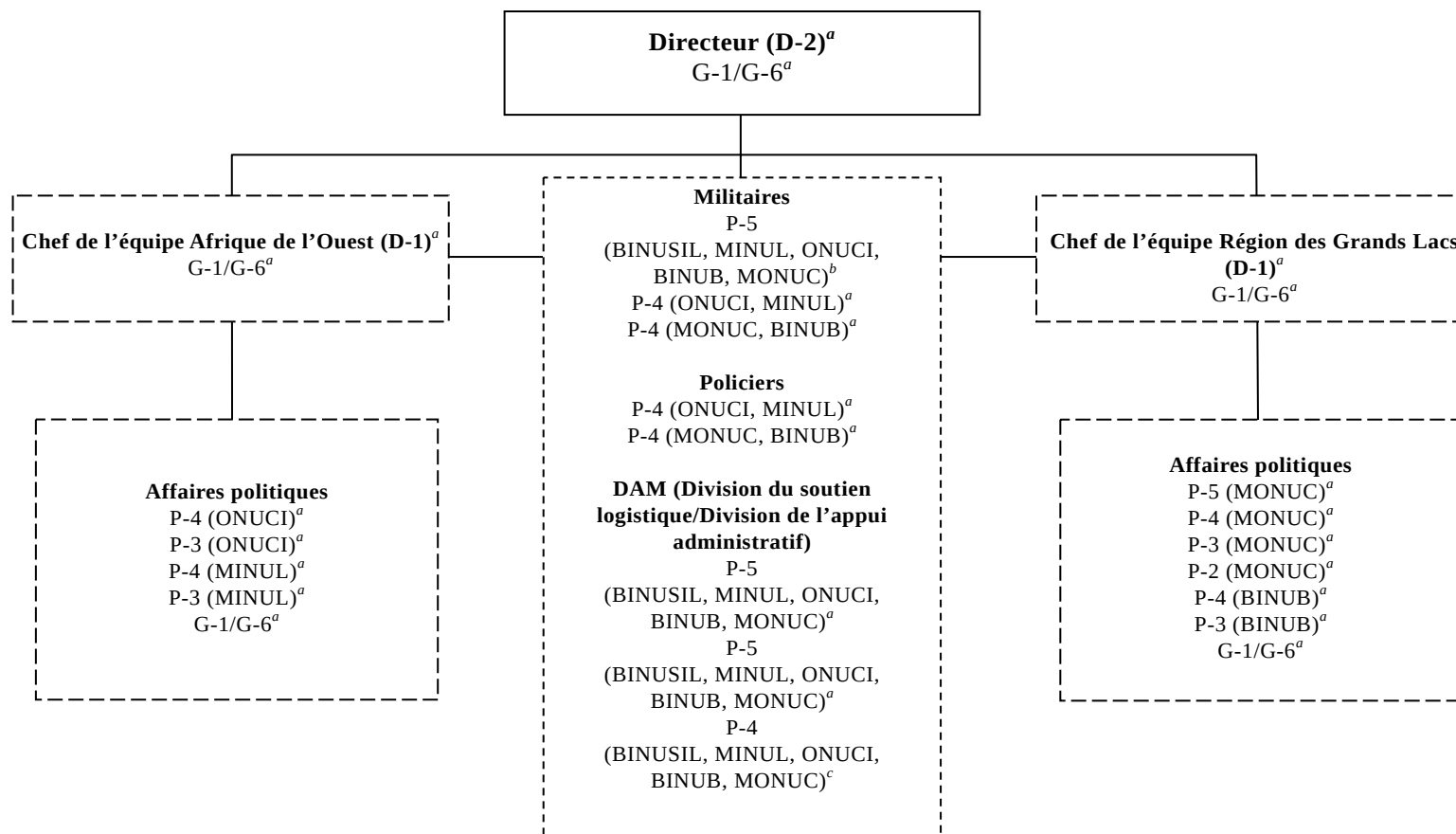
Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

^a Poste approuvé.

^b Poste demandé.

^c Poste temporaire demandé.

C. Division de l'Afrique II
Structure proposée au 1^{er} juillet 2008



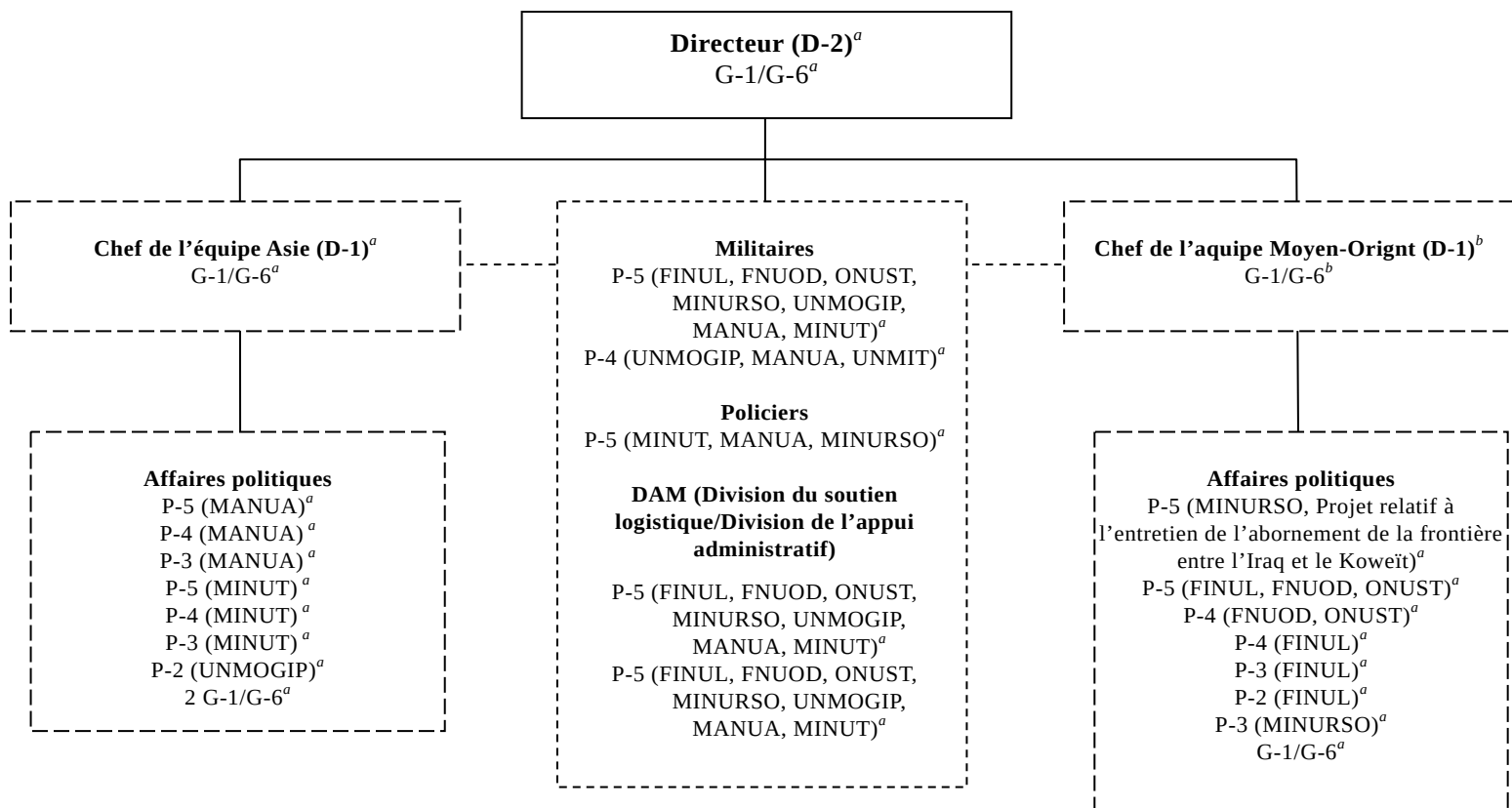
Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

^a Poste approuvé.

^b Poste demandé.

^c Poste de temporaire demandé.

D. Division Asie et Moyent-Orient
Structure proposée au 1^{er} juillet 2008

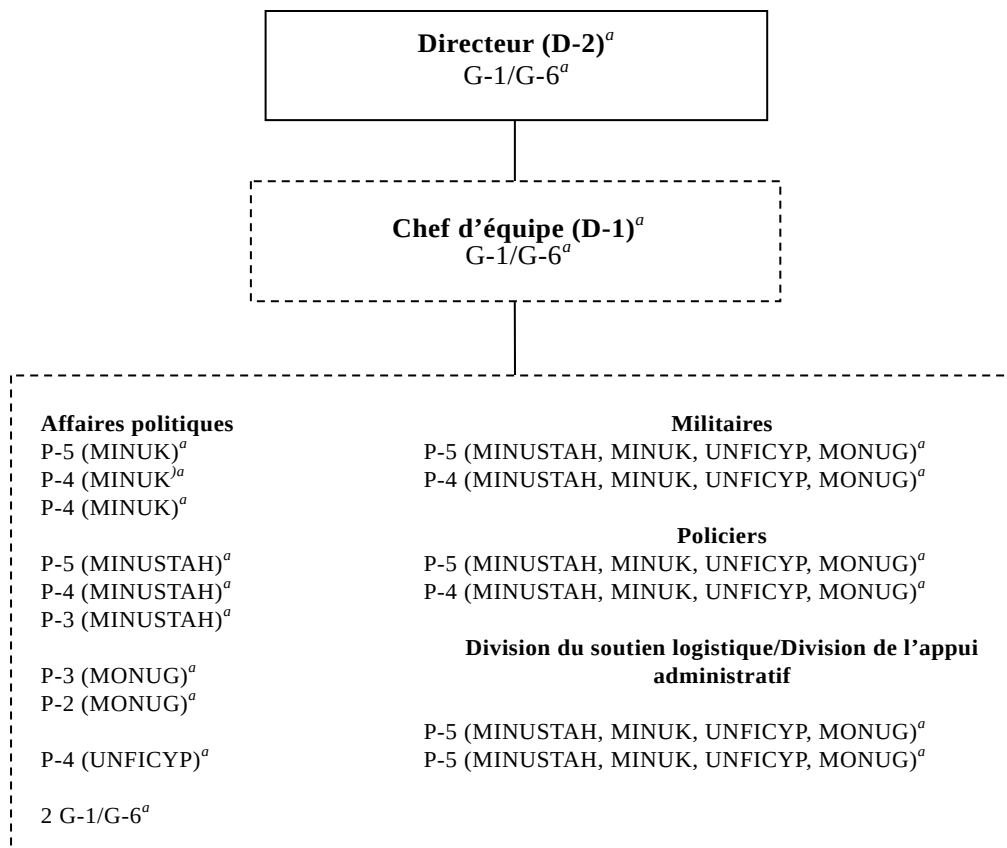


Note: Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

^a Poste approuvé.

^b Poste demandé.

E. Division Europe et Amérique latine
Structure proposée au 1^{er} juillet 2008



Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

^a Poste approuvé.

Annexe II

Compte d'appui
Dépenses effectives : exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008 (état au 30 avril 2008)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2007-30 avril 2008		
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) – (2)
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	151 925 200	114 038 284	37 886 916
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	17 749 500	12 698 673	5 050 827
Total partiel	169 674 700	126 736 957	42 937 743
Dépenses opérationnelles			
Consultants	4 710 700	1 324 599	3 386 101
Voyages	11 189 300	8 981 209	2 208 091
Installations et infrastructures	20 860 800	18 924 991	1 935 809
Transmissions	1 989 000	1 664 624	324 376
Informatique	18 960 000	7 271 762	11 688 238
Services médicaux	310 800	156 752	154 048
Fournitures, services et matériels divers	2 814 600	1 263 615	1 550 985
Total partiel	60 835 200	39 587 552	21 247 648
Total brut	230 509 900	166 324 509	64 185 391
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	–
Total net	230 509 900	166 324 509	64 185 391
Total	230 509 900	166 324 509	64 185 391

Annexe III

Compte d'appui : ressources financières proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant réparti (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4) / (2)
I. Postes	113 072,5	151 925,2	191 277,8	39 352,6	25,9
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	23 309,6	17 749,5	11 924,5	(5 825,0)	(32,8)
Consultants	3 827,0	4 710,7	7 282,8	2 572,1	54,6
Voyages	9 742,4	11 189,3	15 025,3	3 836,0	34,3
Installations et infrastructures	13 875,7	20 860,8	29 476,7	8 615,9	41,3
Transmissions	1 706,1	1 989,0	3 508,7	1 519,7	76,4
Informatique	9 578,1	18 960,0	20 431,6	1 471,6	7,8
Services médicaux	511,1	310,8	116,1	(194,7)	(62,6)
Fournitures, services et matériel divers	2 073,9	2 814,6	15 007,8	12 193,2	433,2
Total partie II	64 623,9	78 584,7	102 773,5	24 188,8	30,8
Total général	177 696,4	230 509,9	294 051,3	63 541,4	27,6
Recettes provenant des contributions du personnel	18 239,5	21 277,6	26 997,3	5 719,7	26,9
Montant net	159 456,9	209 232,3	267 054,0	57 821,7	27,6

^a Y compris les ressources figurant dans les rapports A/62/783 et A/62/752 du Secrétaire général.

Annexe IV

Informations sur le détachement de militaires et de policiers auprès du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions

Considérations générales

1. Compte tenu de son rôle dans la direction et la gestion de la composante militaire et de la composante police des missions hors Siège, il est acquis depuis longtemps que le Département des opérations de maintien de la paix a besoin de spécialistes des questions militaires et policières. Au milieu des années 90, quelque 130 officiers détachés à titre gracieux par les États Membres sont venus renforcer les effectifs civils du Département. Ce système a cependant été progressivement supprimé à compter de 1997 (résolution 51/243 de l'Assemblée générale), du fait de la préoccupation qu'il suscitait sur le plan de la diversité géographique.

2. Cette décision n'a cependant pas remis en cause le fait que le Département ait toujours besoin de savoir-faire dans le domaine militaire et policier. Ainsi, dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 1998/99, on a demandé la création de 106 postes de temporaire afin de remplacer le personnel détaché à titre gracieux, dont 36 seraient réservés à des officiers d'active de l'armée et de la police (voir A/52/837, par. 20). L'Assemblée générale a par la suite approuvé le principe consistant à avoir recours à des officiers d'active de l'armée et de la police (résolution 52/248, par. 17).

Procédures de recrutement

3. Les avis de vacance de poste visant le recrutement de militaires ou de policiers du service actif sont transmis par le Bureau de la gestion des ressources humaines aux États Membres, qui sont priés de proposer des candidatures. Le délai de dépôt des candidatures est de 90 jours (contre 60 pour les civils). Ces postes n'étant pas affichés sur Galaxy, les particuliers ne peuvent pas faire acte de candidature. Seules les candidatures adressées au Bureau de la gestion des ressources humaines par l'intermédiaire des missions permanentes sont prises en compte.

4. Dans le cadre de la procédure de sélection, les recommandations formulées par le Chef de département sont communiquées à l'organe central de contrôle pertinent pour approbation avant que le choix des candidats ne soit arrêté. Cette procédure est conforme à celle qui régit le recrutement de civils sur des postes permanents.

Conditions d'emploi

5. Les militaires et policiers sélectionnés sont engagés pour une période initiale de deux ans. Sur la recommandation du Conseiller militaire, et avec l'approbation de la Mission permanente concernée, cet engagement peut être prolongé à plusieurs reprises, à condition que la période totale ne dépasse pas quatre années de service. Cette limite a été fixée par le Département des opérations de maintien de la paix pour qu'il dispose toujours d'un savoir-faire militaire et policier à jour, ce que permet la relève régulière des militaires et des policiers.

6. Préalablement à l'engagement des militaires et policiers, les États Membres doivent confirmer qu'ils protégeront tous les droits des intéressés en matière de pension et de rémunération et que ceux-ci conserveront leur droit à réintégration à l'expiration de leur détachement auprès de l'Organisation. Les militaires et policiers en poste au Siège bénéficient des mêmes avantages et prestations que le personnel civil recruté à la même classe pour un engagement d'une durée identique.

7. En ce qui concerne les contrats financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), les militaires et policiers en détachement bénéficient des mêmes avantages et prestations que les civils. La plupart des postes temporaires concernant des fonctions à court terme, le personnel est engagé pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Les titulaires d'un engagement inférieur à 12 mois n'ont pas droit à certaines prestations, telles que le congé dans les foyers ou le droit de faire venir leurs personnes à charge sur leur lieu d'affectation. Ainsi, le personnel bénéficiant d'un engagement à court terme n'a pas droit à ces prestations, qu'il s'agisse de civils ou de militaires ou de policiers en détachement. Pour les engagements à court terme (moins de 12 mois), aucun avis n'est affiché sur Galaxy ni, dans le cas des militaires, communiqué aux États Membres, assorti d'un délai de dépôt des candidatures de 90 jours, comme ce serait le cas pour le recrutement sur des postes permanents, pour de plus longues périodes, de militaires et de policiers détachés.
